

## L'évolution du divorce en France

Jean Paul Sardon

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Sardon Jean Paul. L'évolution du divorce en France. In: Population, 51<sup>e</sup> année, n°3, 1996. pp. 717-749;

[http://www.persee.fr/doc/pop\\_0032-4663\\_1996\\_num\\_51\\_3\\_6079](http://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1996_num_51_3_6079)

---

Document généré le 29/06/2016

# L'ÉVOLUTION DU DIVORCE EN FRANCE

Jean-Paul SARDON

L'étude du divorce en France est rendue malaisée par la multiplicité des sources qui concourent à l'information statistique dans ce domaine. Cette situation provient de la complexité des différentes phases qui vont du jugement de divorce à l'établissement des statistiques et, en particulier, des statistiques utiles à l'analyse démographique du phénomène mais également de la modification, au fil du temps, des procédures utilisées et des organismes concernés. Jusqu'à une époque récente, la statistique des divorces était double : comptage manuel traditionnel des jugements, dans le cadre des statistiques d'activité des juridictions, et exploitation des bulletins d'état civil. Alors que le comptage ne fournissait que le nombre total de jugements prononcés, l'exploitation de l'état civil permettait, sur les seuls divorces transcrits, de disposer des informations nécessaires à l'analyse du phénomène. Après la mise en place d'une *Enquête divorce*, dont la non-exhaustivité était compensée par la poursuite des comptages du *Compte général de la justice*, la dernière réforme a mis en place un nouveau système dont l'exhaustivité est assurée par le fait qu'il sert également, comme l'ancien *Compte général*, à apprécier l'activité des tribunaux. Ainsi, plus que partout ailleurs, l'étude du divorce en France ne peut se concevoir sans faire référence à son organisation administrative et aux mutations que cette dernière a connues depuis la dernière guerre.

## I. – L'histoire du divorce et de son enregistrement en France

Le mariage, qui était régi dans la France d'ancien régime par le droit canon, était réputé indissoluble et seule la séparation de corps, prononcée en justice, venait tempérer cette indéfectibilité des liens conjugaux. Ce principe de l'indissolubilité du mariage, déjà abandonné par la Réforme et violemment critiqué par les philosophes des Lumières<sup>(1)</sup>, fut rejeté par la Constituante qui, en 1792 par la loi de floréal an II, instaura le divorce par consentement

(1) Voir notamment Montesquieu, *L'esprit des lois*, XXVI, 13 et Voltaire *Dictionnaire philosophique*, rubrique « Mariage ».

mutuel et pour incompatibilité d'humeur, tout en supprimant la séparation de corps.

Les abus, qu'entraîna cette loi très libérale, contraignirent le législateur à revenir, en thermidor an III, à une procédure plus stricte. Au moment de la rédaction du Code civil, les opposants au divorce tentèrent de faire abolir cette loi mais en vain devant la détermination de Napoléon. Le Code civil limita néanmoins le nombre de causes possibles, rendit plus rigoureuses les formalités afin d'éviter les abus et rétablit la séparation de corps, à la demande des catholiques.

La Restauration supprima le divorce en 1816, lorsque la religion catholique redevint religion d'État<sup>(2)</sup>. Il ne fut rétabli que le 27 juillet 1884, sous la III<sup>e</sup> République, par la loi Naquet. Cette dernière ne voyait dans le divorce qu'une sanction à l'égard de la faute commise par l'un des conjoints. En 1908, fut instaurée la conversion automatique de la séparation de corps en divorce sur la demande de l'un des ex-conjoints trois ans après le jugement de séparation de corps. Le régime de Vichy tenta de rendre le divorce plus difficile, en 1941, en supprimant notamment la possibilité de divorcer dans les trois premières années du mariage mais, en 1945, le législateur revint en partie sur ces dispositions.

Ce n'est qu'avec la loi du 11 juillet 1975<sup>(3)</sup> qu'est réintroduit, dans le droit français, le divorce par consentement mutuel, ainsi que le divorce à la demande d'un époux acceptée par l'autre et le divorce pour rupture de la vie commune depuis plus de six ans (y compris du fait de l'altération de l'état mental du conjoint). S'y ajoute le divorce par faute, seul autorisé jusque-là. Les séparations de corps se justifient dans les mêmes conditions et peuvent être converties en divorce après un délai de trois ans.

Dans ce rapide survol de l'histoire du divorce en France trois types de rupture ont été évoqués : les séparations de corps (la forme la plus ancienne), les divorces que nous pouvons qualifier de directs, car ils n'ont pas été précédés d'une séparation, et les conversions de séparation de corps en divorce. Ce sont ces événements qui fondent l'analyse de la divortialité. Ces décisions judiciaires font l'objet d'un enregistrement statistique par le ministère de la Justice et, lorsque le jugement de divorce est devenu définitif, il doit être, depuis 1886, transcrit sur les registres de l'état civil du lieu où le mariage a été célébré ; depuis 1958 la *transcription* a fait place à la *mention en marge* de l'acte de mariage et des actes de naissance de chacun des anciens époux.

Entre 1946 et 1974, la transcription puis la mention en marge, ont fait l'objet d'un enregistrement sur un bulletin statistique exploité par l'INSEE. En dépit de son caractère obligatoire la transcription des jugements de divorce était loin d'être immédiate et systématique<sup>(4)</sup>, ce qui compliquait quel-

(2) C'est la Charte de 1830 qui retira, à la religion catholique, son privilège de religion d'État.

(3) Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1976.

(4) La moitié des divorces sont transcrits au cours de l'année du jugement et 85 à 97 % au bout de 10 ans. Les autres (3 à 15 %) ne le seront jamais. Cf. S. Hemery et Q.-C. Dinh, « La situation démographique en 1970 », *Les collections de l'INSEE*, D17, tableau A12, p. 64.

que peu l'analyse statistique que l'on pouvait en faire mais n'en constituait pas moins l'unique source de connaissance. Aujourd'hui, les transcriptions continuent à se faire à la demande des intéressés mais ne donnent plus lieu qu'à un simple comptage de l'INSEE.

Ainsi les sources statistiques du divorce en France sont doubles, tout au moins jusqu'à la décennie 1970. Le *Compte général de la justice* contient, jusqu'en 1980, le décompte sommaire des demandes de divorce et des jugements prononcés (divorces, séparations et conversions), sommaire car les variables démographiques (durée du mariage, âge des conjoints,...) ne sont pas prises en compte. Ces caractéristiques socio-démographiques ne sont connues que par l'exploitation, par l'INSEE, des bulletins statistiques de transcription, qui malheureusement ne sont pas disponibles pour tous les divorces prononcés. Cette exploitation s'est poursuivie jusqu'en 1974, date à laquelle elle s'est transformée en un simple comptage à la faveur de la mise en place, en 1970, d'un nouveau système d'enregistrement statistique du divorce sous la responsabilité du ministère de la Justice.

Depuis 1970, l'analyse repose sur les statistiques du ministère de la Justice qui a mis en place, jusqu'en 1978, un système de bulletin à chaque étape de la procédure, avec report des caractéristiques socio-démographiques des époux, l'*Enquête divorce*. Mais la lourdeur d'une telle procédure a conduit à son abandon, en 1978, et à son remplacement, en 1980, par l'exploitation du double des imprimés de gestion des dossiers, le *Répertoire général civil*.

Pour établir la statistique des divorces selon la durée de mariage, il était donc possible jusqu'en 1974, d'élargir, à l'ensemble des jugements de divorce prononcés et recensés dans le *Compte général de la justice*, les observations faites sur les seuls divorces transcrits exploités par l'INSEE<sup>(5)</sup>. De 1970 à 1978, la source était l'*Enquête divorce*<sup>(6)</sup> mais, devant sa lourdeur, certains tribunaux n'y participèrent pas ce qui nuisit à sa qualité. Le délai entre la suppression de l'*Enquête divorce*, en 1978, et la mise au point de la nouvelle procédure d'enregistrement, dans le cadre du *Répertoire général civil*, entraîna l'impossibilité d'établir la statistique des divorces selon la durée du mariage pour les années 1979 et 1980. Pour ces années, nous avons utilisé les estimations de divorces directs, par durée de mariage, établies par le ministère de la Justice en les recalant sur le nombre total de divorces directs et conversions. Alors que les statistiques du *Compte général de la justice* permettaient d'apprécier l'exhaustivité<sup>(7)</sup> des bulletins de transcription et aussi celle de l'enquête divorce de 1970 à 1978, depuis 1980, date de l'abandon du *Compte général*, nous sommes contraints, faute

---

(5) En fait, nous n'avons utilisé la série des divorces transcrits que jusqu'en 1972, car les tableaux des deux dernières années étaient plus incomplets que ceux de l'*Enquête divorce*.

(6) La comparaison possible, pour les années 1970-1974, des deux séries de taux de divortialité selon la durée écoulée depuis le mariage, l'une prenant en compte les statistiques de transcription, l'autre celles de l'*Enquête divorce*, ne montre que des écarts négligeables, sauf en 1973 et 1974, années pour lesquelles les transcriptions sous-estiment légèrement la part des divorces aux durées courtes.

(7) Nous reviendrons un peu plus loin sur ce point.

TABLEAU 1. – DÉCISIONS JUDICIAIRES EN MATIÈRE DE RUPTURE D'UNION, SELON LA SOURCE

Source	Séparations de corps prononcées			Conversions de séparation de corps prononcées		Divorces directs prononcés			Divorces directs + conversions prononcés			Divorces transcrits	Total tableau par durée	
	1	2	4	1	2	1	2	4	1	2	4			
Livraison			1980								1979	1980	1982 +	
1945	4 806			1 703		36 015			37 718					
1946	5 237			2 701		61 363			64 064					51 900
1947	5 052			2 020		54 272			56 292					57 400
1948	4 559			1 488		44 415			45 903					47 000
1949	4 186			1 494		38 841			40 335					39 500
1950	3 901			1 541		33 122			34 663					35 400
1951	3 928			1 539		31 881			33 420					33 600
1952	4 087			1 701		31 312			33 013					32 500
1953	4 087			1 704		29 292			30 996					29 900
1954	3 995			1 627		28 591			30 218					28 700
1955	4 097			1 799		29 469			31 268					29 200
1956	4 285			1 796		29 458			31 254					29 500
1957	3 909			1 742		28 931			30 673					29 300
1958	3 924			1 664		29 636			31 300					29 000
1959	4 002			1 665		28 259			29 924					26 400
1960	4 060			1 601		28 581			30 182					27 800
1961	4 081			1 584		29 225			30 809					28 700
1962	3 971			1 604		28 966			30 570					27 497
1963	4 281			1 717		28 581			30 298					28 101
1964	4 675			1 901		31 349			33 250					29 352
1965	4 771			1 896		32 981			34 877					28 976
1966	4 705			1 854		34 878			36 732					28 236
1967	4 766			1 986		35 208			37 194					29 321
1968	4 112			1 889		34 174			36 063					29 058
1969	4 174		4 263	1 971		35 514			37 485			37 926		31 761
1970	4 355	3 512	4 404	1 695	1 502	38 309	37 447		40 004	38 949				33 542

Source	Séparations de corps prononcées			Conversions de séparation de corps prononcées		Divorces directs prononcés			Divorces directs + conversions prononcés			Divorces transcrits	Total tableau par durée		
	1	2	4	1	2	1	2	4	1	2	4				
Livraison			1980								1979	1980	1982 +		
1971	4 288	3 349	4 415	1 984	1 562	47 684	40 066	45 730	49 668	41 628	47 714			37 350	
1972	4 368	3 433	4 450	1 867	1 376	48 354	43 362	48 354	50 221	44 738				39 861	
1973	4 078	3 304	4 136	1 668/1 661	1 272	49 315	46 047	48 606	50 983	47 319	50 267	50 976		40 876	40 728
1974	4 438	3 300	4 499	2 058	1 266	56 469	51 845/51 840		58 527	53 111		59 528	53 106	47 652	45 373
1975	4 623	3 430/3 530	4 724	2 190	1 306	59 097	54 306		61 287	55 612		62 332		54 432	45 422
1976	3 445	3 399	3 517	1 393	1 300 <sup>e</sup>	62 090	59 190		63 483	60 490 <sup>e</sup>	64 483	64 707	74 416	55 938	45 152
1977	3 504	2 955	3 566	1 644	1 300 <sup>e</sup>	72 065	70 019		73 709	71 319 <sup>e</sup>		74 922		61 168	63 119
1978	3 436	2 964	3 469	1 933	1 280 <sup>e</sup>	80 317	72 903		82 250	74 183 <sup>e</sup>		83 483	8 1156	63 923	61 729
1979	3 822	3 141 <sup>e</sup>	3 893	1 836	1 364 <sup>e</sup>	87 209	77 207 <sup>e</sup>		89 045	78 571 <sup>e</sup>		90 182		68 515	
1980		3 328 <sup>e</sup>	4 088	2 045	1 467 <sup>e</sup>		79 689 <sup>e</sup>			81 143 <sup>e</sup>		91 805		69 386	
1981		2 991			1 456		86 159			87 615				72 397	87 615
1982		3 920			1 544		92 348			93 892				74 497	93 892
1983		3 694			1 660		97 070			98 730				78 280	98 730
1984		4 005			1 580		102 432			104 012				80 587	104 012
1985		4 429			1 543		105 962			107 505				86 279	107 505
1986		4 570			1 671		106 709			108 380				88 009	108 380
1987		4 473			1 529		104 998			106 527				87 910	106 527
1988		4 840			1 862		104 234			106 096				86 474	106 096
1989		4 810			1 658		103 637			105 295				85 957	105 295
1990		3 926			1 640		104 173			105 813					105 813
1991		3 926			1 737		106 349			108 086					108 086
1992		3 867			1 765		106 229			107 994					107 994
1993		3 877			1 775		108 982			110 757					110 757

Sources : 1 = Compte général de la justice.

2 = Enquête divorce (1970-1978) ou Répertoire général civil (1980 et après).

3 = Annuaire statistique de la justice.

4 = Situation démographique : Compte général (1980 et avant), Ministère de la justice (1982 et après).

e : nombres estimés.

En italiques : Estimation P. Festy.

de moyen de contrôle, d'admettre la complétude et la qualité de l'enregistrement actuel<sup>(8)</sup>.

Les statistiques des demandes et des décisions judiciaires, en matière de divorce et de séparation de corps, sont disponibles dans plusieurs publications. Le ministère de la Justice a publié annuellement de 1944-1945 à 1976 le *Compte général de la justice*, puis *Le divorce en France. Année 1970*<sup>(9)</sup>, *Le divorce en France*<sup>(10)</sup>, *la Statistique annuelle, les procès civils*<sup>(11)</sup> et enfin l'*Annuaire statistique de la justice* depuis 1978<sup>(12)</sup>. En ce qui concerne l'INSEE, la seule publication, outre la coédition du *Divorce en France*, est la série annuelle des *Situations démographiques* qui publie des données du ministère de la Justice ainsi que, jusqu'en 1972, la statistique des divorces, selon la durée de mariage, issue de l'exploitation des bulletins de transcription.

Cette multiplicité des publications, alliée à la modification des séries, entraîne de grandes difficultés dans la reconstitution de la simple évolution du nombre absolu de divorces prononcés en France au fil du temps<sup>(13)</sup>. Le tableau I regroupe ainsi les statistiques obtenues à partir de la compilation des diverses publications disponibles. Nous y voyons de très fortes variations dont l'ampleur ne manque pas de laisser le lecteur perplexe. Derrière tous ces chiffres se cachent en fait, jusqu'à la fin des années 1970, deux sources : le *Compte général* et l'*Enquête divorce*. La première fournit toujours un nombre supérieur de demandes ou de jugements. On est donc conduit à se poser la question de la qualité respective de ces sources. Le *Compte général* surestime-t-il le nombre effectif de procédures et, si oui, pour quelle raison ? Ou bien, ce qui est le plus probable, l'*Enquête divorce* ne serait pas exhaustive, comme toute nouvelle collecte mise en place.

La non-exhaustivité de cette enquête a d'ailleurs été reconnue par le ministère de la Justice, puisque, dans la publication conjointe avec l'INSEE, les auteurs reconnaissent avoir été obligés de procéder à des redressements pour supprimer les creux inacceptables, à l'intérieur de chacune des juridictions, par rapport à la série corrigée des variations saisonnières, de chacun des types d'affaires. Les tableaux ont subi également un redressement pour assurer la cohérence comptable avec les marges précédemment redressées. Le redressement ainsi opéré est loin d'être négligeable puisque, pour la période 1970-1975, il a permis d'augmenter de 7,1 % le nombre de divorces directs, de 5,9 % celui des séparations de corps et de 12,0 % celui des conversions<sup>(14)</sup>.

(8) Il n'y a guère de raisons de suspecter un sous-enregistrement, si le *Répertoire général civil* remplit bien les obligations du *Compte général de la justice*. Toutefois, certains tribunaux ne participent pas à la collecte de ces données, ce qui oblige à des recensements. Il semble, d'autre part, que l'exploitation statistique pourrait ne plus être exhaustive.

(9) Édité à *La Documentation Française* en 1973.

(10) Coédité avec l'INSEE, *Collection D*, n° 85-86, en 1981.

(11) Trois livraisons : 1982-1983, 1984-1985 et 1986-1987, dont la partie rétrospective reprend les statistiques de l'*Enquête divorce* et du *Répertoire général civil*.

(12) La dernière livraison concerne les années 1989-1990.

(13) Les difficultés sont exactement de même nature en ce qui concerne le nombre de demandes reçues annuellement par les tribunaux de grande instance.

(14) Cf. *Le divorce en France*, INSEE, D85-86, pp. 27-28.

La forte sous-estimation du nombre des jugements qui semble, néanmoins, subsister en dépit de ce redressement, conduit à se demander si l'opération de redressement menée a été suffisante. En effet, elle s'est limitée à corriger les écarts par rapport à la tendance saisonnière et ne prend donc aucunement en compte les facteurs de sous-déclarations qui seraient continuellement présents. Ainsi, si les lacunes de la collecte représentent un pourcentage à peu près fixe de bulletins d'un type donné, la procédure de redressement ne sera pas activée car l'anomalie ne sera pas détectée.

TABLEAU 2. – DIVERGENCES ENTRE L'ENQUÊTE DIVORCE ET LE COMPTE GÉNÉRAL

	Séparations de corps prononcées		Conversions de séparation de corps prononcées		Divorces directs prononcés		Divorces directs + conversions prononcés	
	Différence arithmétique	E.D. C.G.	Différence arithmétique	E.D. C.G.	Différence arithmétique	E.D. C.G.	Différence arithmétique	E.D. C.G.
1970	- 843	0,81	- 193	0,89	- 862	0,98	- 1 055	0,97
1971	- 939	0,78	- 422	0,79	- 7 618	0,84	- 8 040	0,84
1972	- 935	0,79	- 491	0,74	- 4 992	0,90	- 5 483	0,89
1973	- 774	0,81	- 396/- 389	0,76	- 3 268	0,93	- 3 464	0,93
1974	- 1 138	0,74	- 792	0,62	- 4 624	0,92	- 5 416	0,91
1975	- 1 093/- 1 193	0,74	- 884	0,60	- 4 791	0,92	- 5 675	0,91
1976	- 46	0,99	- 93	0,94	- 2 900	0,95	- 2 993	0,95
1977	- 549	0,84	- 344	0,79	- 2 046	0,97	- 2 390	0,97
1978	- 472	0,86	- 653	0,66	- 7 414	0,91	- 8 067	0,90
1979	- 681	0,82	- 472	0,74	- 10 002	0,89	- 10 474	0,88
1980			- 578	0,72				

E.D. = Enquête divorce.  
C.G. = Compte général.

Doit-on alors corriger la série des nombres absolus fournie par l'*Enquête divorce* pour l'amener à correspondre à la série du *Compte général*? Telle est donc la question cruciale car l'écart est encore de taille, comme le montre le tableau 2. Au fil du temps, l'écart entre les deux séries ne semble d'ailleurs pas se réduire, ce que l'on était en droit d'attendre puisque l'*Enquête divorce* ne porte que sur les affaires commencées à partir de 1970 et que, par conséquent, les jugements des procédures entamées antérieurement n'y figurent pas<sup>(15)</sup>. Deux causes peuvent être à l'origine de cette constatation : l'*Enquête divorce* sous-estime toujours le nombre de jugements et/ou le *Compte général*, qui n'est pas obligatoirement fondé sur un décompte des jugements, peut surestimer le nombre de divorces, d'autant plus qu'il était utilisé pour déterminer la dotation financière des tribunaux. La non-exhaustivité des transcriptions de divorces pourrait ainsi provenir de cette éventuelle surestimation. Seule une enquête détaillée, partant des jugements d'un échantillon de tribunaux pour retrouver les nom-

(15) Ce nombre est toutefois minime, sauf pour la première année, 1970, car la durée moyenne d'un jugement est légèrement inférieure à l'année et plus de 99 % des jugements sont rendus en moins de 5 ans.

bres du *Compte général* et rechercher toutes les transcriptions issues de ces jugements, permettrait de répondre définitivement à cette interrogation sur la qualité des données<sup>(16)</sup>. En attendant cette vérification nous avons privilégié le *Compte général*. Pour les années 1980, nous ne disposons d'aucun point de référence car seule existe la statistique du *Répertoire général civil*.

## II. – Le divorce au fil du temps

### *Évolution de l'indicateur conjoncturel de divortialité*

Pour toute la période précédant la disponibilité des divorces par durée de mariage (1952), nous avons, à partir des données rassemblées par S. Ledermann<sup>(17)</sup>, publiées par L. Henry<sup>(18)</sup> et mises à jour par R. Pressat<sup>(19)</sup>, recalculé les indicateurs conjoncturels par la méthode de la moyenne pondérée, en reprenant les dénominateurs publiés par L. Henry, chaque fois que cela était possible dans le cadre du territoire actuel, et en utilisant les divorces directs et les conversions à la place des nouvelles désunions (divorces directs + séparations de corps) utilisées dans les travaux précédents.

Pour les années 1952-1972, nous reprendrons la série des divorces par durée de mariage, établie, et aimablement communiquée, par C. Blayo à partir des seules transcriptions<sup>(20)</sup>, sur la base du nombre total d'événements du *Compte général*<sup>(21)</sup>. À partir de 1973, nous utilisons les tableaux publiés par le ministère de la Justice, sur la base du nombre total de divorces du *Compte général* jusqu'en 1979, puis sur celle du *Répertoire général civil* à partir de 1980, ce qui introduit une discontinuité dans la série des taux par durée et leurs indicateurs synthétiques.

L'effectif initial de mariages, qui sert de dénominateur au calcul des taux, est corrigé, à partir de la promotion 1946, des mariages de rapatriés d'Indochine et d'Afrique du Nord estimés par C. Blayo<sup>(22)</sup>.

Ce n'est donc que pour les années 1952 et suivantes que l'indicateur conjoncturel de divortialité (ou somme des divorces réduits) est établi par sommation des taux de divortialité par durée de mariage.

Depuis 1884, date de la réintroduction du divorce en France, le nombre de divorces prononcés (divorces directs et conversions de séparations de corps) croît régulièrement. Cette croissance régulière est interrompue

(16) Pour mieux connaître la qualité de ces deux sources, on pourrait également suivre l'évolution des transcriptions à l'état civil. En effet, si la part des transcriptions réalisée dans un délai donné croît avec l'*Enquête divorce* on peut alors avoir une présomption de son incomplétude. À la limite, le nombre de divorces transcrits pourrait avoisiner, voire dépasser, celui des jugements prononcés, le nombre de divorces transcrits étant voisin de celui donné par l'*Enquête*.

(17) « Les divorces et les séparations de corps en France », *Population*, 1948, 2, pp. 313-344.

(18) « Mesure de la fréquence des divorces », *Population*, 1952, 2, pp. 267-282.

(19) « La situation démographique », *Population*, 1962, 3, pp. 505-548.

(20) Ce qui rendait nécessaire un ajustement pour les divorces non transcrits.

(21) BLAYO C., (1973), « Évolution des désunions en France depuis 1950 », *Population*, pp. 604-619.

(22) « La fécondité des mariages de 1946 à 1964 en France », *Population*, 1968, 4, pp. 649-738.

TABLEAU 3. – EVOLUTION DU NOMBRE DE DIVORCES PRONONCÉS (DIVORCES DIRECTS + CONVERSIONS DE SÉPARATION DE CORPS) ET DE L'INDICATEUR CONJONCTUREL DE DIVORTIALITÉ (pour 10 000 mariages)

Année Source	Nombre de divorces prononcés			Indicateur conjoncturel		Année	Nombre de divorces prononcés		Indicateur conjoncturel	
	1	3	4	1	4		1	2	1	2
1900	<b>8 220</b>	87	8 000	289	282	1946	64 064		2 192	
1901	8 841	87	9 000	<i>311</i>	<i>316</i>	1947	56 292		<i>1 951</i>	
1902	9 431	87	9 600	<i>331</i>	<i>336</i>	1948	45 903		<i>1 585</i>	
1903	10 186	87	10 400	<i>356</i>	<i>364</i>	1949	40 335		<i>1 372</i>	
1904	10 850	87	11 100	<i>378</i>	<i>387</i>	1950	34 663		<i>1 154</i>	
1905	10 860	87	11 100	<i>377</i>	<i>385</i>	1951	33 420		<i>1 090</i>	
1906	11 588	87	11 900	<i>401</i>	<i>412</i>	1952	33 013		1 065	
1907	12 575	87	12 900	<i>435</i>	<i>446</i>	1953	30 996		994	
1908	13 301	87	13 600	<i>458</i>	<i>468</i>	1954	30 218		961	
1909	13 872	87	14 200	<i>475</i>	<i>486</i>	1955	31 268		989	
1910	14 261	87	14 600	<i>486</i>	<i>498</i>	1956	31 254		986	
1911	15 261	87	15 600	<i>517</i>	<i>529</i>	1957	30 673		969	
1912	<b>15 848</b>	87	17 100	<i>535</i>	<i>577</i>	1958	31 300		991	
1913	16 335	87	16 700	<i>549</i>	<i>561</i>	1959	29 924		948	
1914	10 154	77				1960	30 182		953	
1915	1 952	77				1961	30 809		973	
1916	4 923	77				1962	30 570		959	
1917	8 909	77				1963	30 298		942	
1918	9 841	77				1964	33 250		1 032	
1919	19 465	87				1965	34 877		1 077	
1920	<b>34 079</b>	87	34 800	<i>1 209</i>	<i>1 235</i>	1966	36 732		1 132	
1921	30 490	87	31 100	<i>1 093</i>	<i>1 115</i>	1967	37 194		1 140	
1922	25 159	87	25 700	<i>893</i>	<i>912</i>	1968	36 063		1 100	
1923	23 040	87	23 500	<i>797</i>	<i>813</i>	1969	37 485		1 136	
1924	22 154	87	22 600	<i>742</i>	<i>757</i>	1970	40 004	38 949	1 204	
1925	22 176	87	22 600	<i>719</i>	<i>733</i>	1971	49 668	41 628	1 422	
1926	22 442	90		<i>708</i>	<i>708</i>	1972	50 221	44 728	1 477	
1927	21 592	90		<i>667</i>	<i>667</i>	1973	50 983	47 319	1 476	
1928	<b>21 896</b>	90		<i>665</i>	<i>665</i>	1974	58 527	53 111	1 670	
1929	<b>22 218</b>	90		<i>667</i>	<i>667</i>	1975	61 287	55 612	1 725	
1930	23 434	90		<i>700</i>	<i>700</i>	1976	63 483	60 490 <sup>e</sup>	1 767	
1931	24 587	90		<i>731</i>	<i>731</i>	1977	73 709	71 319 <sup>e</sup>	2 045	
1932	23 733	90		<i>702</i>	<i>702</i>	1978	82 250	74 183 <sup>e</sup>	2 265	
1933	23 711	90		<i>699</i>	<i>699</i>	1979	89 045	78 571 <sup>e</sup>	2 442	2 155
1934	24 031	90		<i>707</i>	<i>707</i>	1980		81 143 <sup>e</sup>		2 226
1935	23 988	90		<i>707</i>	<i>707</i>	1981		87 615		2 415
1936	26 079	90		<i>771</i>	<i>771</i>	1982		93 892		2 595
1937	25 925	90		<i>770</i>	<i>770</i>	1983		98 730		2 744
1938	27 056	90		<i>807</i>	<i>807</i>	1984		104 012		2 910
1939						1985		107 505		3 045
1940	13 632	87		<i>415</i>		1986		108 380		3 105
1941	15 898	87		<i>490</i>		1987		106 526		3 094
1942	17 820	87		<i>559</i>		1988		106 096		3 128
1943	20 440	87		<i>656</i>		1989		105 295		3 152
1944	21 544	87		<i>707</i>		1990		105 813		3 209
1945	37 718	87		<i>1 264</i>		1991		108 086		3 317
						1992		107 994		3 343
						1993		110 757		3 471

Sources : 1 = Compte général de la justice.

2 = Enquête divorce (1970-1978) ou Répertoire général civil (1980 et après).

3 = Nombre de départements observés (90 = territoire actuel).

4 = Estimation dans le cadre du territoire actuel.

e : nombres estimés.

En gras : estimation S. Ledermann.

En italiques : Méthode de la moyenne pondérée.

par les guerres qui empêchent demandes et jugements, mais qui sont suivies d'une augmentation importante du nombre des divorces sous l'effet de la récupération des divorces empêchés par la guerre mais, également, de la rupture des unions provoquée par la guerre (tableau 3).

Plusieurs phases apparaissent dans cette évolution. La première correspond à une augmentation relativement rapide avant la première guerre mondiale, puis-que l'indicateur conjoncturel de divortialité double entre 1900 et 1913. Après la guerre et le retour à une situation normale, le rythme de croissance du divorce se ralentit aux environs de 2% par an, soit quatre fois moins. La deuxième guerre mondiale fait franchir un nouveau palier. Après la période de régularisation des situations engendrées par la dernière guerre (l'indicateur conjoncturel de divortialité atteint 21,9 pour 100 mariages en 1946), cet indice retrouve un niveau légèrement supérieur à celui de l'avant-guerre, mais sensiblement égal à celui que l'on aurait observé si la progression de l'entre-deux-guerres s'était poursuivie. La décennie cinquante se caractérise, au contraire, par la stabilisation de l'indicateur de divortialité à 9-10% (tableau 3).

La stabilité prend fin au milieu des années 1960 et, depuis, le nombre de divorces et l'indicateur ne cessent de s'élever. D'abord lente, la hausse s'accélère au début des années 1970 et ne se ralentit qu'au milieu des années 1980. Entre 1970 et 1985, la fréquence transversale du divorce aura ainsi été multipliée par 2,5, passant de 12 à 30 divorces pour 100 mariages.

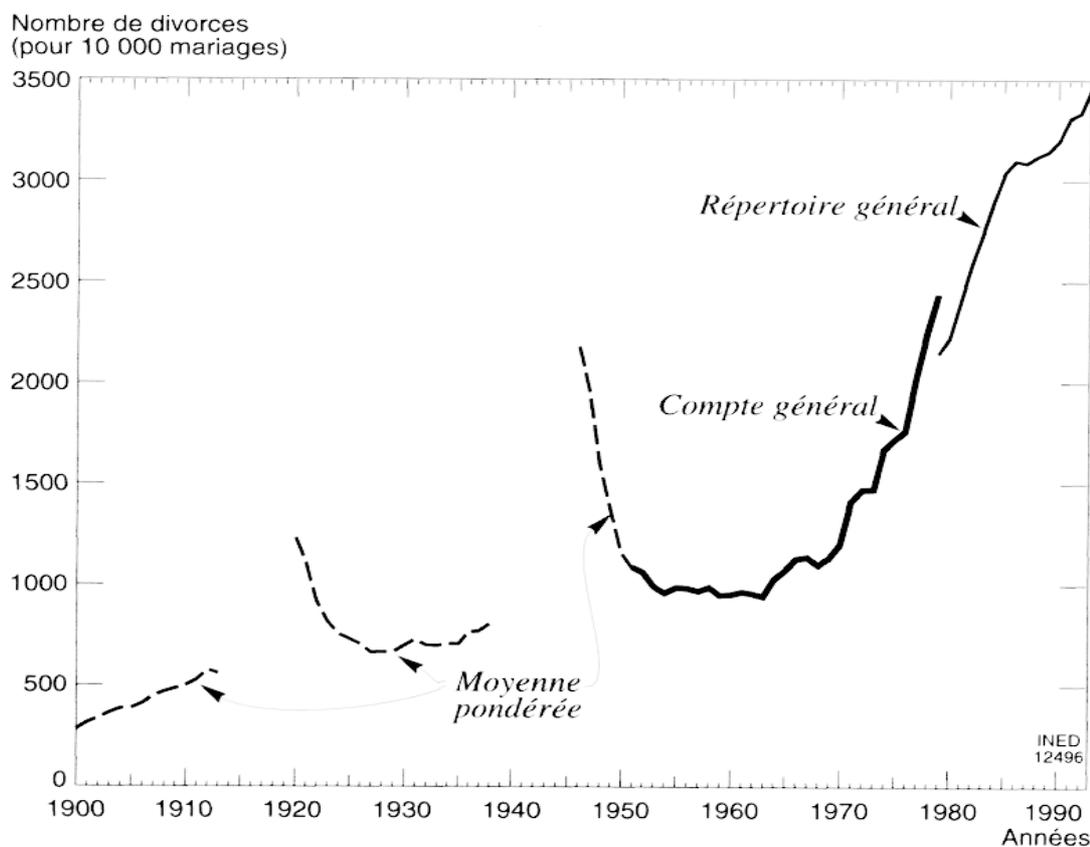


Figure 1.— Indicateur conjoncturel de divortialité (p. 10 000 mariages)

Depuis la croissance est beaucoup plus lente et l'indicateur s'établit à 35 divorces pour 100 mariages en 1993 (tableau 3 et figure 1).

Or, c'est au cours de cette période que la législation sur le divorce a connu, en France<sup>(23)</sup>, une certaine libéralisation avec l'introduction du divorce par consentement mutuel. L'entrée en vigueur de cette nouvelle législation, le 1<sup>er</sup> janvier 1976, a peut-être accéléré la hausse de l'indicateur mais, comme presque partout ailleurs en Europe occidentale, la hausse des indices du moment a précédé la réforme législative<sup>(24)</sup>.

Ainsi, dans la plupart des pays, les réformes du divorce ne sont venues qu'entériner des pratiques préexistantes, leurs effets les plus notables concernant des sous-populations pour lesquelles le divorce était auparavant totalement hors de portée.

### ***Décomposition de l'indicateur et ancienneté moyenne transversale des mariages au divorce***

L'évolution de l'indicateur conjoncturel de divortialité traduit, en les synthétisant, les mouvements qui ont affecté les taux de divortialité aux diverses durées

de mariage. Pendant les années 1960, la croissance des taux est surtout le fait des durées courtes (3-4 ans et 5-6 ans de mariage) mais, au début des années 1970, la hausse atteint les durées intermédiaires, 7-9 et 10-14 ans, puis 15-19 ans au milieu de la décennie 1970 (figure 2). Ce décalage dans les évolutions, au profit des durées les plus courtes, montre que ce sont les promotions les plus récentes qui étaient, avant la réforme de la loi, en train d'adopter une nouvelle attitude à l'égard du divorce et donc d'assigner une nouvelle fonction au mariage.

La mise en place de la nouvelle législation sur le divorce n'a fait sentir ses effets qu'en 1977, c'est-à-dire plus d'un an après la mise en application de cette nouvelle loi, soit à peu près la durée nécessaire au déroulement de la procédure<sup>(25)</sup>. En effet, si les nouvelles facilités accordées par la loi ont conduit un certain nombre de couples à introduire une demande en divorce, ils n'ont pu le faire, au plus tôt, que début 1976 et les jugements n'ont pas pu intervenir avant le début de l'année 1977.

Les nouvelles dispositions de la loi semblent avoir eu des effets différents selon l'ancienneté du mariage des couples qui envisageaient de mettre fin à leur union au moment de cette promulgation. Aux durées de mariage les plus faibles (inférieures à 15 ans), la réforme du divorce ne se remarque pas, les comportements, révélateurs des nouvelles attitudes, ayant sans doute anticipé sur la reconnaissance juridique. Aux durées intermédiaires (durées 15-29), la loi introduit une discontinuité, la hausse des indices se poursuit après la promulgation de la nouvelle loi avec une vigueur nouvelle, comme si cette dernière avait agi comme un détonateur et avait fait prendre conscience que de nouvelles exigences ou une nouvelle attitude

<sup>(23)</sup> Comme dans la plupart des pays européens vers la même époque.

<sup>(24)</sup> Cf. P. FESTY et F. PRIoux, (1975), « Le divorce en Europe depuis 1950 », *Population*, 6, pp. 975-1017. P. FESTY in *Le divorce en Europe occidentale. La loi et le nombre*.

<sup>(25)</sup> La durée moyenne des affaires s'établissant autour de 12 mois.

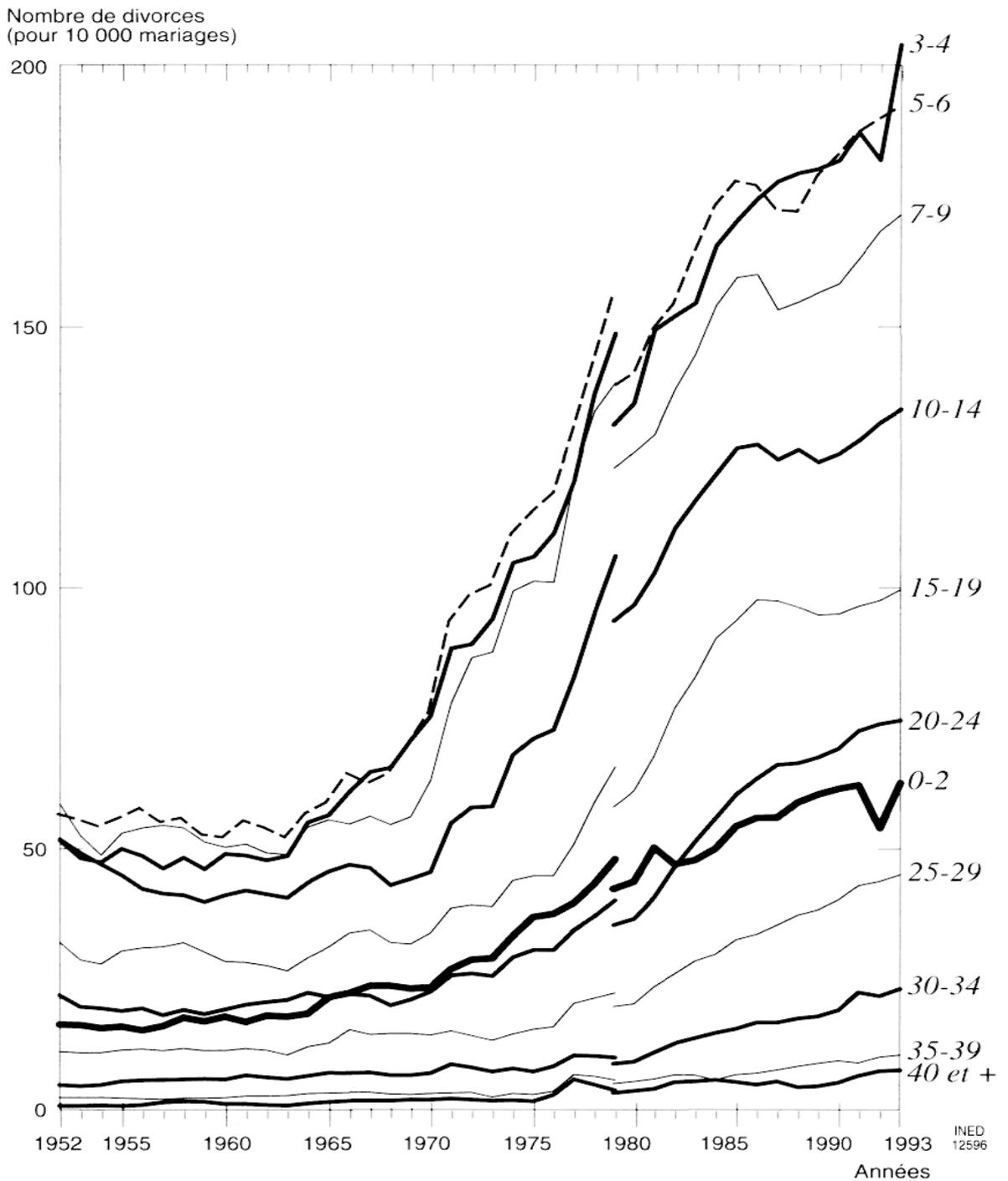


Figure 2.— Taux moyen de divortialité selon le groupe de durées

à l'égard du mariage étaient possibles. Dans les promotions les plus anciennes (durées supérieures à 30 ans), la loi se marque par un changement de niveau qui ne semble pas modifier notablement la tendance préalable.

Les décalages dans le point de départ de l'élévation des taux de divortialité aux diverses durées, ainsi que la diversité de leurs rythmes de croissance, ont entraîné une modification importante de la durée moyenne des mariages rompus chaque année (figure 3). Trois phases peuvent être distinguées depuis le début des années 1950 :

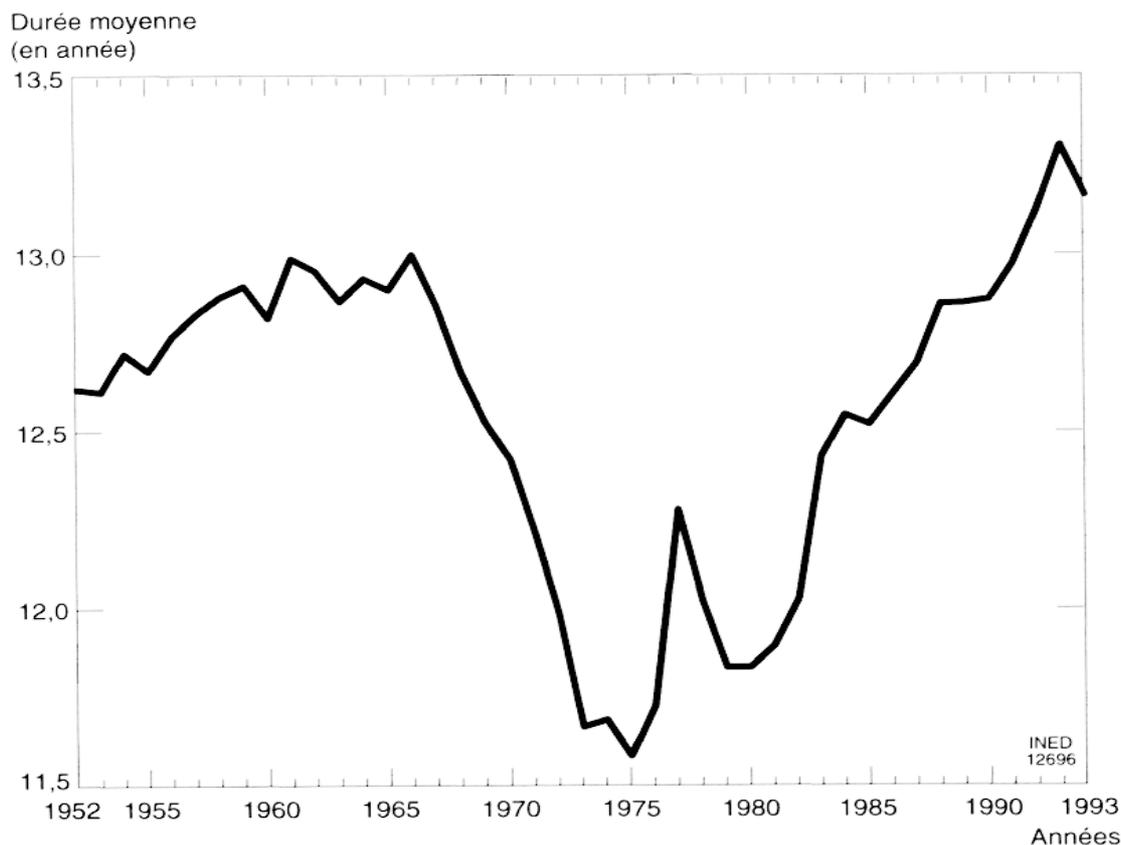


Figure 3.— Durée moyenne du mariage au moment du divorce

— tout d'abord, pendant toute la période de stabilité de l'indicateur de divortialité, la durée moyenne de mariage augmente légèrement, passant de 12,6 en 1952 à 13,0 en 1966 ;

— à partir de cette date, la tendance s'inverse brutalement et, en une dizaine d'années, la durée moyenne diminue de plus d'un an. Ce recul rapide résulte de la forte croissance des taux de divorce, aux courtes durées de mariage (figure 2). En effet, avant la libéralisation du divorce, les ruptures d'unions concernaient des promotions de mariages de plus en plus récentes (figure 4) ;

— la mise en place de la nouvelle législation coïncide avec une nouvelle inversion, presque aussi brutale que la précédente, puisque l'ancienneté moyenne du mariage à la rupture de l'union s'est élevée de 1,7 an en 17 ans. La simultanéité de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et de l'inversion du sens de l'évolution de l'ancienneté moyenne de l'union ne

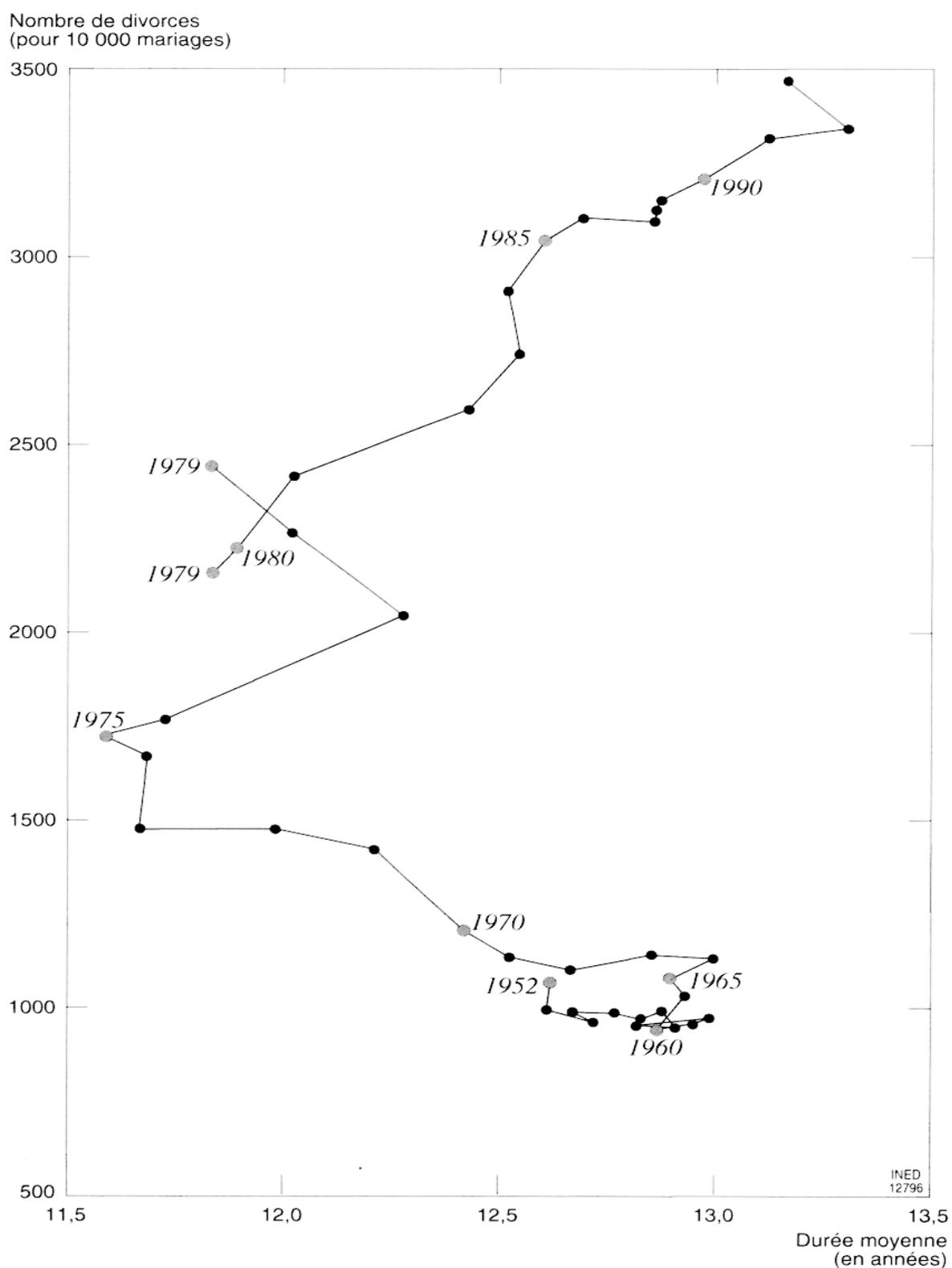


Figure 4.- Relation entre l'indicateur conjoncturel et la durée moyenne

doit pas être interprétée comme la preuve d'une influence directe de la loi. En effet, en dépit d'une croissance toujours soutenue des taux aux durées faibles, la hausse, en gagnant toutes les durées à partir des années 1970, déplace le centre de gravité vers les durées plus élevées ce qui entraîne un renversement de tendance et une élévation de l'ancienneté moyenne.

Depuis le milieu des années 1980, la quasi-stabilisation des taux de divortialité dans les vingt premières années du mariage et la poursuite de la hausse au-delà de cette durée contribuent à entretenir la hausse de la durée moyenne, qui s'établit en 1992 à 13,3 ans. L'année 1993, se caractérise par une légère diminution (13,2), signe peut-être d'une prochaine stabilisation.

Cependant, l'ampleur de la hausse des taux de divortialité de cette année aux durées 2, 3 et 4, ne manque pas d'étonner et laisse penser que les divorces de 1993 pourraient contenir un certain nombre de décisions ajournées en 1992<sup>(26)</sup>. Elle remet en question la baisse des taux aux durées les plus courtes, qui se manifestait depuis 1990. Seul l'avenir nous permettra de comprendre la signification réelle de ces variations prononcées : simples soubresauts ou signes de changements plus profonds qui pourraient conduire à une stabilisation très prochaine de la fréquence du divorce, au moins aux durées courtes dans les promotions ?

### III. – Le divorce dans les promotions de mariages

#### *Évolution des taux de divortialité et de leur cumul dans les promotions*

Pour mieux comprendre l'évolution du divorce et observer les comportements à son égard, il faut se tourner vers l'analyse longitudinale et suivre les variations de la fréquence des divorces au sein des promotions de mariages. En effet, nous savons,

à la lumière de l'évolution de la fécondité ou de la nuptialité, que le niveau et les variations des indicateurs conjoncturels peuvent s'écarter notablement et durablement de l'évolution que connaît le phénomène étudié dans les cohortes.

Les modifications du calendrier de la divortialité apparaissent dans toute leur ampleur lorsque l'on examine l'évolution des taux de divortialité par durée de mariage dans les promotions successives (figure 5). Alors que les promotions les plus anciennes avaient connu, à chaque durée de mariage, des taux de divorces relativement faibles et légèrement décroissants à partir de la durée 5, les promotions suivantes enregistrent, à chaque durée, des taux beaucoup plus élevés que leurs devancières.

Alors qu'il y a une dizaine d'années on pensait que les promotions les plus récentes connaîtraient « une très grande concentration des divorces aux durées faibles et une fréquence de divorce moins grande aux

<sup>(26)</sup> Le nombre de divorces prononcés en 1993 dépasse de 2 700 celui de 1992, alors que ce dernier est inférieur d'une centaine à celui de 1991.

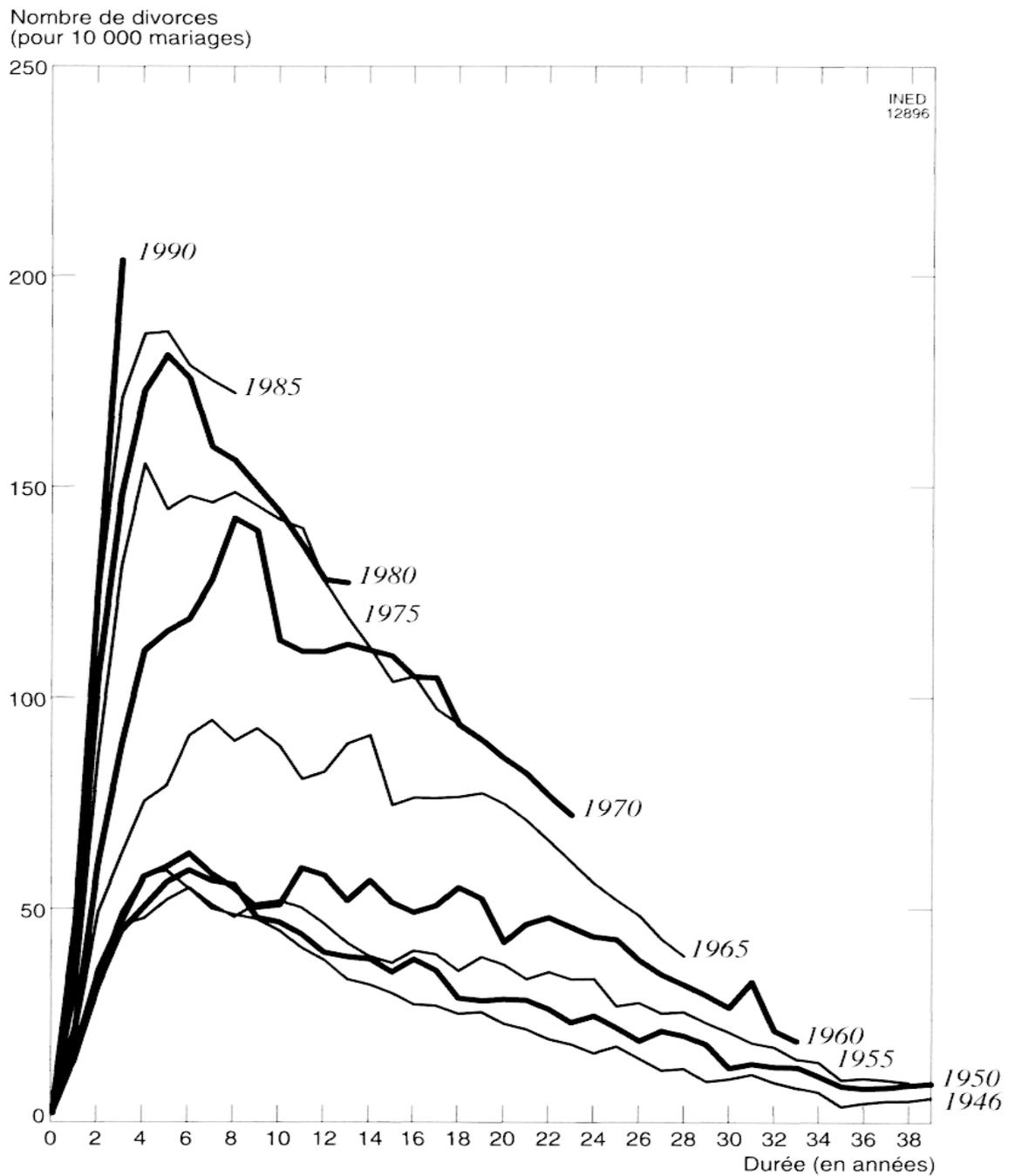


Figure 5.— Taux de divortialité selon la durée  
et la promotion de mariages

durées élevées »<sup>(27)</sup>, on voit aujourd'hui que cette concentration ne s'est pas (encore) accompagnée d'une réduction du divorce aux durées plus élevées. On peut donc en conclure que chacune des promotions formées

<sup>(27)</sup> Cf. J.-P. SARDON, (1986), « Évolution de la nuptialité et de la divortialité en Europe depuis la fin des années 1960 », *Population*, 3, pp. 463-482.

avant 1990 pourrait avoir, à chaque durée, des taux de divorce au moins égaux, sinon supérieurs, à sa devancière. Il semble, toutefois, que l'on puisse attendre que les taux, aux durées supérieures à 10 ans de mariage, soient sensiblement égaux dans les promotions formées dans les années 1970 et suivantes, et qu'ils se situent aux niveaux les plus élevés des promotions antérieures.

Cette déformation des courbes de divorce d'une promotion à l'autre, vers une concentration de plus en plus marquée des ruptures aux durées faibles, met également en lumière une des particularités du divorce par

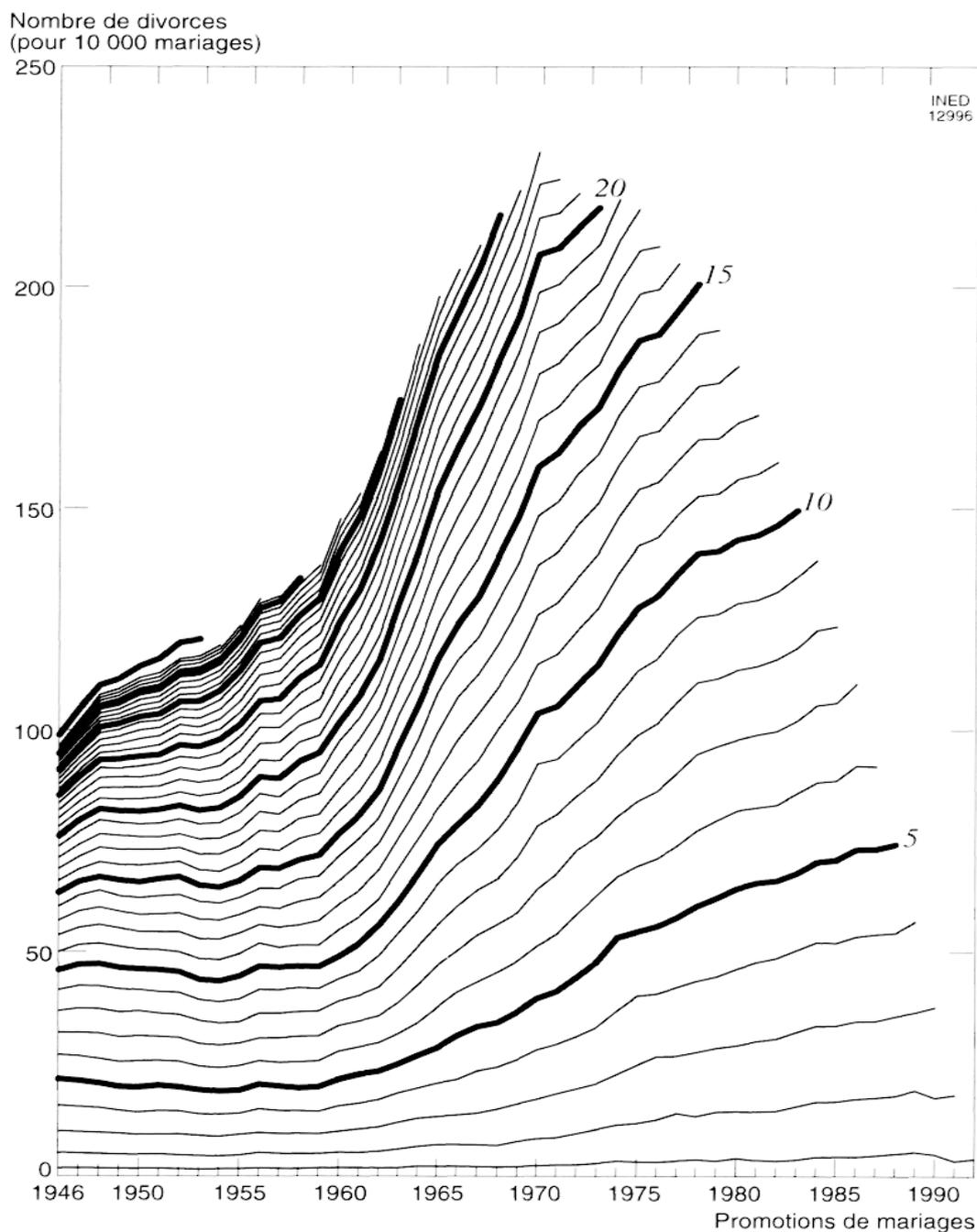
TABEAU 4. – PROPORTION DE MARIAGES ROMPUS PAR DIVORCE, POUR UN EFFECTIF INITIAL DE 10 000 MARIAGES, À CERTAINES DURÉES DE MARIAGE. INTENSITÉ FINALE ET DURÉE MOYENNE (ANNÉES ET DIXIÈMES D'ANNÉES)

Promotion de mariage	Durée de mariage						Intensité		Durée moyenne	
	4	9	14	19	29	39	Basse <sup>(1)</sup>	Haute <sup>(2)</sup>	Basse <sup>(1)</sup>	Haute <sup>(2)</sup>
1946	160	419	608	743	904	968	993	993	13,8	13,8
1950	144	419	627	792	1 022	1 122	1 148	1 148	15,3	15,3
1955	141	398	627	818	1 118	1 247	<i>1 285</i>	<i>1 294</i>	<i>16,5</i>	<i>16,7</i>
1960	158	445	721	980	1 382	<i>1 549</i>	<i>1 587</i>	<i>1 622</i>	<i>17,0</i>	<i>17,5</i>
1961	164	462	761	1 032	1 459	<i>1 624</i>	<i>1 662</i>	<i>1 705</i>	<i>16,8</i>	<i>17,4</i>
1962	172	496	807	1 106	1 575	<i>1 742</i>	<i>1 780</i>	<i>1 832</i>	<i>16,8</i>	<i>17,4</i>
1963	187	547	896	1 226	1 718	<i>1 887</i>	<i>1 925</i>	<i>1 990</i>	<i>16,5</i>	<i>17,2</i>
1964	198	596	982	1 336	1 873	<i>2 041</i>	<i>2 080</i>	<i>2 157</i>	<i>16,3</i>	<i>17,1</i>
1965	210	657	1 089	1 470	2 015	<i>2 184</i>	<i>2 222</i>	<i>2 314</i>	<i>16,0</i>	<i>16,8</i>
1966	218	702	1 162	1 568	<i>2 115</i>	<i>2 284</i>	<i>2 322</i>	<i>2 431</i>	<i>15,8</i>	<i>16,7</i>
1967	237	736	1 214	1 656	<i>2 215</i>	<i>2 384</i>	<i>2 422</i>	<i>2 549</i>	<i>15,6</i>	<i>16,6</i>
1968	245	782	1 297	1 759	<i>2 333</i>	<i>2 502</i>	<i>2 540</i>	<i>2 687</i>	<i>15,5</i>	<i>16,5</i>
1969	262	840	1 380	1 856	<i>2 446</i>	<i>2 614</i>	<i>2 653</i>	<i>2 821</i>	<i>15,3</i>	<i>16,4</i>
1970	284	928	1 488	1 991	<i>2 597</i>	<i>2 765</i>	<i>2 804</i>	<i>2 996</i>	<i>15,0</i>	<i>16,3</i>
1971	297	939	1 519	2 009	<i>2 608</i>	<i>2 776</i>	<i>2 814</i>	<i>3 033</i>	<i>14,9</i>	<i>16,3</i>
1972	314	981	1 581	2 054						
1973	335	1 021	1 626	2 098						
1974	372	1 084	1 713	2 200						
1975	406	1 138	1 778							
1976	411	1 165	1 789							
1977	425	1 220	1 843							
1978	439	1 259	1 897							
1979	449	1 266	1 906							
1980	467	1 289								
1981	481	1 297								
1982	491	1 316								
1983	509	1 350								
1984	527	1 387								
1985	525									
1986	540									
1987	545									
1988	548									

N.B. Les valeurs en italiques sont des estimations

(1) Gel des taux de 1993

(2) Poursuite de la tendance des 5 dernières années



*Figure 6.*— Part des mariages rompus à chaque durée  
dans les promotions de mariages

rapport aux autres phénomènes démographiques : l'extrême indépendance des comportements présent et passé d'une même promotion, sans doute rendue possible par le niveau relativement faible de son intensité, comparé à celui de la nuptialité, par exemple. C'est, en effet, cette indépendance

qui est à l'origine de la faible diminution des taux de divortialité, au fil de l'avancement en ancienneté du mariage, qui a caractérisé les promotions des années 1950<sup>(28)</sup>.

Il apparaît ainsi que chacune des promotions de mariages a été soumise, jusqu'à maintenant, à un calendrier de divortialité transitoire. Cette transition s'étale déjà sur plus de trente promotions mais, si l'on en juge par la stabilisation des taux qui se manifeste à presque toutes les durées, il semble que le nouveau calendrier soit sur le point de se mettre en place.

L'évolution de la part des mariages rompus à diverses durées, au fil des promotions, illustre l'ampleur des modifications mais fait aussi ressortir les moments où les comportements changent (tableau 4 et figure 6). La stabilité de la fréquence des divorces dans les promotions prend fin une première fois avec les mariages conclus au milieu des années 1950, pour lesquels on observe une légère augmentation de la fréquence des unions rompues au-delà de quinze ans de mariage. Mais ce n'est qu'avec la promotion de mariages 1960, que l'on perçoit nettement que le régime de divortialité, en place depuis la fin de la première guerre mondiale, est en train de disparaître. En effet, la part des mariages rompus s'élève à chacune des durées et l'effet cumulatif de cet indice induit une augmentation d'autant plus rapide que la durée de mariage est élevée.

La promotion 1963 introduit une nouvelle accélération dans le rythme de croissance qui va s'étendre sur huit cohortes. Avec la promotion 1971, la croissance se ralentit quelque peu, même si elle n'en continue pas moins à un rythme soutenu. Toutefois, cette décélération ne touche encore pas les anciennetés de mariage inférieures à sept ans. Il faut attendre les mariages de 1979 pour que le ralentissement de la croissance soit plus net. Une nouvelle étape semble franchie avec la promotion 1985, à partir de laquelle les mariages rompus aux durées courtes progressent, eux aussi, moins vite. La dernière phase semble en vue, si l'on en juge par les inflexions qui affectent les cohortes les plus récentes. Elle correspondrait à la fin de toute cette période de transition et verrait l'avènement d'un nouveau régime permanent de divortialité.

### ***Intensité de la divortialité et ancienneté moyenne du mariage***

La durée de la période sur laquelle peuvent s'étaler les divorces dans une même promotion de mariages oblige à une observation très longue. Ainsi, les divorces<sup>(29)</sup>

intervenues à 30 ans de mariage et au-delà représentent près de 6% de l'ensemble des divorces prononcés en 1992<sup>(30)</sup> et les promotions les plus récentes, pour lesquelles la part des mariages rompus par divorce est connue, ont été formées à la fin de la décennie 1950.

(28) Dans certains pays, comme l'Angleterre-Galles, cette indépendance a abouti à des courbes bimodales.

(29) Mesurés par les taux de divortialité.

(30) Cette part est encore de 1% à 40 ans et plus.

Il nous faudra donc attendre les années 2010-2020 pour connaître l'intensité de la divortialité dans les promotions de mariages formées dans les années 1980. Mais, comme le montre la figure 6, il apparaît tout à fait légitime de procéder à des estimations de l'intensité de la divortialité pour des cohortes plus récentes. Pour ce faire, nous ferons l'hypothèse, simple, que dans le futur les promotions connaîtront des taux de divortialité égaux à ceux observés, aux mêmes durées, lors de la dernière année d'observation, en nous limitant aux seules promotions de mariages pour lesquelles au moins 80 % de la proportion estimée de mariages rompus a déjà été réellement observée. Les résultats apparaissent sur la figure 7.

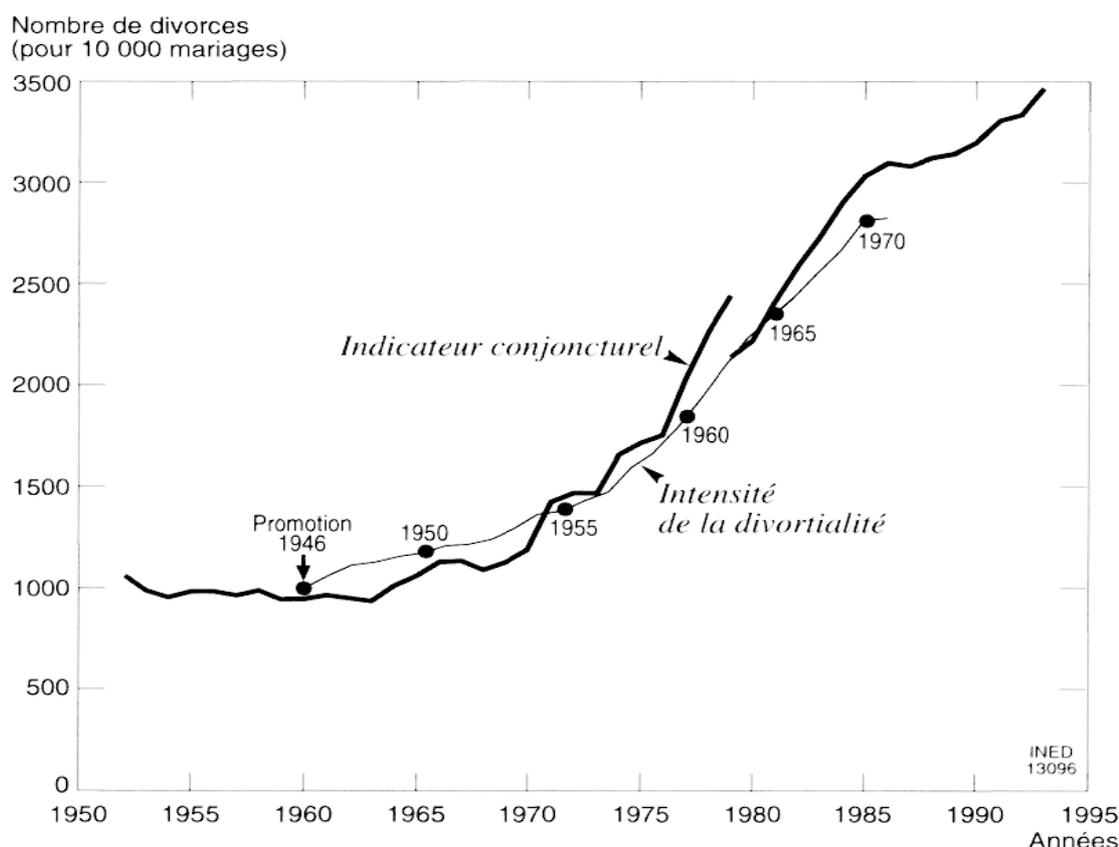


Figure 7.— Indicateur conjoncturel et intensité de la divortialité dans les promotions de mariages

Depuis les promotions formées au lendemain de la dernière guerre mondiale, qui constituent le point de départ de notre analyse, le divorce ne cesse de progresser au fil des cohortes. Alors que la part des mariages rompus s'élevait à 10 % dans la promotion 1946, elle approchera vraisemblablement 28 % dans la promotion 1970, pour, sans doute, dépasser les 30 % chez les couples mariés autour de 1980. La fréquence du divorce a donc été multipliée par presque trois en un quart de siècle.

Si l'intensité du divorce s'élève continuellement depuis les mariages célébrés après la dernière guerre mondiale, le rythme de cette croissance n'a pas été uniforme, comme nous l'avons vu précédemment. Deux périodes peuvent être distinguées dans cette évolution. Au cours de la première, l'augmentation de la divortialité, quoique notable, reste encore relativement modérée puisqu'elle progresse de 50 % en treize promotions. Et, même si la croissance apparaissait un peu plus soutenue à partir de la promotion 1954, la promotion 1960 ouvre la seconde période en introduisant une discontinuité très nette. En effet, l'intensité du divorce passe de moins de 15 %, dans les mariages de 1959, à 28 %, dans la cohorte formée 11 ans plus tard.

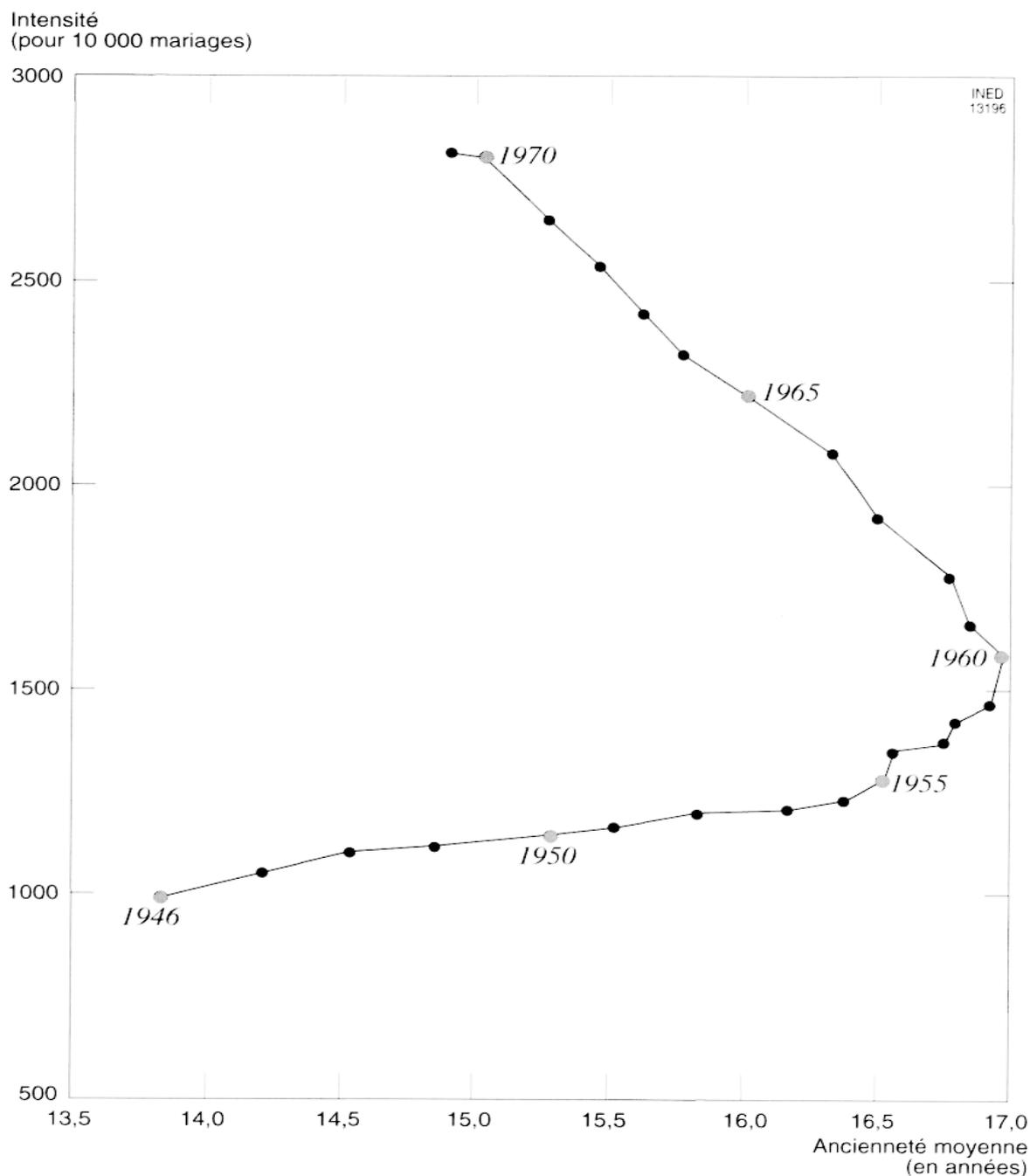
Si l'on veut essayer de prévoir l'évolution de la divortialité, à plus long terme, chez les personnes mariées pendant les décennies 1970 et 1980, il faut reprendre les enseignements tirés de l'évolution, au fil des cohortes, des mariages rompus à diverses durées. L'intensité de la divortialité devrait donc continuer à croître mais à un rythme qui devrait ralentir, dès la promotion 1971 mais encore plus avec les mariages de la décennie 1980, et atteindre son maximum dans les promotions formées au début des années 1990.

La figure 7 nous permet, également, de remarquer qu'il existe une très bonne correspondance entre l'indicateur conjoncturel de divortialité et l'intensité du divorce dans les promotions de mariages, chacune étant décalée de sa propre ancienneté moyenne au moment du divorce. Ainsi, la synthèse transversale traduit-elle les modifications réelles du comportement des cohortes à l'égard du divorce et n'apparaît guère déformée par des changements de calendrier qui ont affecté les promotions de mariages en observation<sup>(31)</sup>.

Cette augmentation de la fréquence du recours au divorce, au fil des promotions, s'est accompagnée de modifications très nettes du calendrier de ces ruptures d'union. Légèrement inférieure à 14 ans chez les couples mariés en 1946, l'ancienneté moyenne du mariage au moment du divorce s'est élevée jusqu'à près de 17 ans dans la promotion 1960 avant de redescendre pour repasser en dessous de 15 ans dans la cohorte 1971, la dernière pour laquelle nous disposons d'une estimation plausible.

Le rapprochement des indicateurs de calendrier et d'intensité nous indique que, pendant toute la phase de croissance plus modérée du recours au divorce, la durée moyenne du mariage s'élevait très fortement (figure 8). L'augmentation de l'intensité du divorce, au fil des promotions, provenait donc d'une fréquence plus élevée du divorce aux durées élevées. En effet, la hausse de la divortialité a atteint les promotions formées pendant les années 1950 à des

<sup>(31)</sup> L'ampleur des modifications de l'intensité du divorce, un triplement, n'est sans doute pas étrangère à cette adéquation presque parfaite des indicateurs transversal et longitudinal. Elle ne laisse guère de place à la manifestation des changements de calendrier, sauf s'ils étaient aussi massifs, contrairement aux autres phénomènes démographiques pour lesquels les variations de l'intensité sont à la fois beaucoup plus lentes et beaucoup moins intenses. Ces variations, modestes, de l'intensité de la fécondité, par exemple, rendent possible la manifestation des modifications de calendrier, à moins que leurs champs de variations possibles ne soient inversement dépendants.



*Figure 8.*— Relation entre l'intensité et l'ancienneté moyenne

durées relativement élevées de mariage, ce qui favorisait une augmentation nette de la durée moyenne mais ne permettait qu'une croissance modérée de l'intensité.

La légère accentuation de la hausse de l'intensité du divorce, que nous avons remarquée entre les promotions 1954 et 1959, coïncide avec un très net ralentissement de l'élévation de l'ancienneté du mariage au moment du divorce, signe que le développement du divorce touche maintenant

des durées plus faibles. À partir de la promotion 1960, l'évolution s'inverse car le nouveau comportement saisit les cohortes de plus en plus tôt après le mariage, ce qui entraîne une réduction progressive de la durée moyenne, mais la continuation de la hausse aux autres durées renforce l'augmentation de l'intensité<sup>(32)</sup>.

Ces observations, contraires à celles que montrait la vision transversale, mettent en évidence les erreurs que l'on peut commettre en se limitant à cette seule analyse.

Ainsi, toutes les promotions de mariages formées de la fin de la guerre au début des années 1960 ont connu un recul très net de la part des divorces prononcés avant le dixième anniversaire de mariage, qui passe de 42,2 %, dans la promotion 1946, à 27,8 %, dans celle formée en 1961. Cette part ne remonte qu'à 33 % dans la dernière cohorte intégralement reconstituée, celle de 1971, car l'augmentation des taux aux durées faibles a été inférieure à celle des durées supérieures.

#### IV. – Perspectives

Depuis la fin de la décennie 1960, le monde industrialisé connaît de profondes mutations économiques et sociales qui, bien que progressives, n'en ont pas moins bouleversé, en l'espace d'une seule génération, le paysage dans lequel se forment et vivent les couples. Ainsi, l'élévation du niveau d'éducation des filles, la régression très forte des secteurs économiques de production, primaire et secondaire, au profit des services, deux facteurs qui ont permis l'entrée en force des femmes sur le marché du travail et donc leur autonomie financière par rapport à leur conjoint, l'introduction de la contraception moderne, qui a permis une réelle dissociation de la sexualité et de la procréation par suppression de tout risque de grossesse involontaire, ont profondément modifié les rapports entre hommes et femmes.

<sup>(32)</sup> La baisse de la durée moyenne du mariage au moment du divorce observée à partir de la promotion 1960 ne saurait être remise en cause par d'autres méthodes d'estimation des taux de divortialité non encore observés. En effet la poursuite de la tendance observée au cours des 5, ou des 14, dernières années aboutit aux mêmes conclusions, comme en témoigne le tableau suivant :

Méthode d'estimation		1955	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Ajustements sur les 5 derniers taux	Somme	12,9	16,2	17,0	18,3	19,9	21,6	23,1	24,3	25,5	26,9	28,2	30,0	30,3
	Moyenne	16,7	17,5	17,4	17,4	17,2	17,1	16,8	16,7	16,6	16,5	16,4	16,3	16,3
Ajustements sur la période 1980-1993	Somme	12,8	15,9	16,7	18,0	19,5	21,1	22,6	23,7	24,9	26,1	27,5	29,2	29,6
	Moyenne	16,5	17,1	17,0	16,9	16,7	16,6	16,3	16,2	16,1	16,0	15,9	15,7	15,7
Gel du dernier taux	Somme	12,9	15,9	16,6	17,8	19,2	20,8	22,2	23,2	24,2	25,4	26,5	28,0	28,1
	Moyenne	16,5	17,0	16,8	16,8	16,5	16,3	16,0	15,8	15,6	15,5	15,3	15,0	14,9

C'est tout naturellement dans la formation et la durée des couples que ces transformations ont le plus fortement marqué leur empreinte, car les attentes de chacun, et particulièrement celles des femmes, ont subi de ce fait, elles aussi, des modifications. Les aspirations, plus individualistes, permises par ces transformations sociales se sont traduites par un recul très sensible du mariage au profit de nouvelles formes de cohabitation plus souples et moins contraignantes. Dans le même temps que le nombre de mariages reculait, les unions devenaient plus fragiles, comme si l'union ne pouvait survivre que tant que les aspirations étaient toujours réalisées, la récente autonomie financière des femmes leur permettant, en effet, d'assumer les conséquences du divorce<sup>(33)</sup>.

Mais ce régime de diminution continue du mariage et d'augmentation ininterrompue du divorce ne peut se concevoir que dans le cadre d'une situation de transition. Une fois le nouveau schéma de relation entre hommes et femmes partagé par tout le monde, un nouveau niveau relativement stable devrait apparaître, à moins qu'une nouvelle évolution ne vienne compromettre ce nouvel équilibre.

On pourrait, en effet, supposer que la diminution du nombre de mariages a introduit une véritable sélection sur les candidats au mariage, et que ne se marient plus que les couples les plus attachés aux valeurs traditionnelles du mariage, et donc à son indissolubilité. La probabilité de divorcer devrait ainsi diminuer puisque la part des moins susceptibles de divorcer se renforcerait au fil du temps. Dans ce cas, on se place implicitement dans une situation où cohabitation et mariage seraient plus ou moins antinomiques, les couples choisissant, soit de se marier, soit de cohabiter de manière quasi définitive, c'est-à-dire sans régulariser leur union par la suite.

Mais si les couples non-mariés décidaient de se marier après un certain temps de vie commune, on devrait aussi observer une diminution de la probabilité de divorcer. Car au processus de sélection par le mariage s'ajouterait l'influence d'échelons de durée décalées. En effet, les risques de divorce des couples mariés après une phase de cohabitation devraient être plus faibles, à durée de mariage égale, que ceux des couples mariés directement, car ils s'attachent à des durées d'union plus longues, donc moins fragiles. Les probabilités attachées aux *durées d'union* des couples ayant connu cohabitation puis mariage avec le même conjoint devraient, en effet, être sensiblement équivalentes à celles correspondant à des *durées identiques de mariage* chez les couples mariés directement.

Malheureusement, il est très difficile de vérifier si le mariage introduit une rupture, quant au risque de séparation, ou si le mariage sélectionne des couples cohabitants dont le risque de rupture était déjà plus faible, ou encore si, à composition de la famille et à durée d'union égales, les risques

(33) Cette transformation profonde qui bouleverse la famille et tout le cadre dans lequel l'enfant grandit est à l'origine de cette profusion récente de qualificatifs associés au mot famille pour mieux préciser le contexte parental (monoparentale, recomposée....).

de séparation sont équivalents chez les couples, qu'ils soient mariés ou non. Cela ne peut se faire qu'à partir de données d'enquêtes. D'ailleurs l'*Enquête famille*, seule enquête facilement accessible, ne permet pas de répondre à cette interrogation car elle ne donne d'information, sur une éventuelle cohabitation avant mariage, que pour le mariage actuel, par définition pas encore rompu. Seule l'*Enquête fécondité* de 1988 (Ined-Insee) permettrait ce type de recherche, bien que la faiblesse des effectifs fragilise les résultats. À partir des données de cette enquête, L. Toulemon<sup>(34)</sup> a estimé que les risques de rupture de l'union seraient six fois plus faibles pour les couples mariés que pour les couples cohabitants. Dans une analyse inédite de cette même enquête, X. Thierry montre toutefois que, à durées d'union égales, la proportion de premières unions rompues est toujours plus élevée parmi les couples qui se marient directement que chez ceux qui ont légalisé une cohabitation. Mais il est vrai que chez ces derniers la rupture n'a pu intervenir, par définition, qu'après la légalisation de l'union, sélectionnant ainsi les unions les moins fragiles.

On peut également se demander si, dans le cas où ne se marieraient que des couples cohabitants avec enfant(s) et dans l'hypothèse où les ruptures seraient moins fréquentes en présence d'enfant(s), la seule augmentation de la part des couples mariés (après ou sans cohabitation préalable) avec enfant(s) n'est pas de nature à entraîner une diminution de la probabilité de divorcer.

Ces processus sont sans doute en train de se mettre en place et les développements récents des indicateurs du divorce en témoignent peut-être, mais ces évolutions sont encore trop récentes et trop fragiles pour nous permettre de tirer des conclusions nettes pour l'avenir proche. Il semble, toutefois, que la stabilisation du niveau de la divortialité soit en passe d'être atteinte.

Jean-Paul SARDON  
Ined

<sup>(34)</sup> « La place des enfants dans l'histoire des couples », *Population*, 6, 1994, pp. 1321-1346.

ANNEXE I. – TAUX DE DIVORTIALITÉ (POUR 10 000 MARIAGES), DIVORCES DIRECTS ET CONVERSIONS,  
EFFECTIF INITIAL DE MARIAGES CORRIGÉ DES MARIAGES DE RAPATRIÉS

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
0	2,1	2,0	1,9	2,7	2,9	2,0	2,2	2,4	3,2	2,2	2,4	3,1	2,3	2,2	2,1	1,9	2,4	2,1	2,0	1,8
1	15,1	14,2	13,5	14,1	13,7	15,2	15,4	14,3	16,2	15,8	16,8	16,0	15,7	20,2	20,2	20,2	19,7	18,3	19,5	21,8
2	31,7	32,5	31,4	30,9	29,1	30,9	35,0	34,0	34,0	32,3	34,8	34,5	37,3	42,2	44,6	49,1	49,0	49,3	48,7	57,1
3	47,0	44,6	44,3	46,7	45,0	43,6	46,1	44,5	44,3	45,3	44,4	46,8	52,3	54,5	59,9	63,0	62,7	66,2	70,7	81,5
4	56,2	51,8	50,4	53,3	52,3	48,8	50,5	47,7	53,7	52,1	51,2	50,4	57,6	58,4	61,9	66,5	68,2	75,5	80,1	95,2
5	58,5	55,1	53,4	56,3	57,2	53,9	54,5	52,2	52,1	55,7	55,3	51,4	55,7	59,9	65,2	63,7	64,9	72,9	79,3	98,3
6	54,8	55,8	55,2	56,1	59,1	55,8	57,7	53,1	52,2	55,0	52,5	52,9	58,5	58,1	63,1	61,5	64,4	68,7	74,1	91,0
7	54,1	50,0	52,9	57,4	56,3	56,6	54,2	53,8	50,8	51,1	51,0	51,1	55,4	57,6	56,3	58,3	58,5	60,8	69,4	84,2
8	63,1	49,2	48,6	54,0	54,6	55,3	55,7	52,0	51,4	51,9	49,6	48,0	55,6	55,3	55,2	55,9	54,8	57,2	64,4	78,5
9	58,4	58,4	45,0	47,5	51,0	51,5	52,3	47,9	48,6	49,8	46,9	47,6	51,2	53,7	52,5	54,4	50,7	50,3	55,4	71,1
10	59,1	54,7	49,6	45,0	44,8	48,1	50,2	48,2	46,8	49,9	47,0	45,5	47,1	51,9	52,7	51,4	48,6	49,8	50,9	61,1
11	54,2	50,9	47,7	48,3	42,4	40,7	43,9	45,6	47,1	43,9	44,5	44,1	46,7	48,1	50,2	51,4	44,2	46,9	47,7	59,6
12	55,7	48,8	48,1	44,6	44,1	37,6	37,8	39,1	42,5	41,7	39,6	40,2	45,3	44,7	45,8	46,4	42,1	45,4	45,4	55,3
13	51,7	49,3	46,8	44,2	40,7	42,0	35,1	33,3	37,2	39,3	37,8	38,6	40,3	42,4	44,3	42,9	41,9	40,3	42,3	53,4
14	38,5	42,4	43,0	42,5	39,7	38,4	38,6	32,7	32,0	35,0	37,5	34,6	38,1	40,9	41,5	39,6	38,4	38,7	41,4	45,3
15	36,4	31,9	34,0	38,7	39,1	37,3	36,6	35,4	28,7	30,0	31,2	30,3	35,4	35,0	38,2	40,1	36,3	35,5	37,2	46,4
16	33,1	31,9	29,6	36,0	37,0	32,8	35,1	31,3	29,7	26,6	27,3	28,0	34,0	34,9	38,0	34,3	34,3	34,8	35,6	40,0
17	32,5	28,8	27,4	27,1	31,0	35,1	30,5	27,8	28,9	30,5	25,6	27,0	28,4	32,8	34,3	35,4	31,9	31,4	35,3	39,3
18	30,1	26,0	25,6	26,3	25,6	28,5	31,0	28,1	27,3	28,1	26,6	22,2	25,1	27,4	30,1	31,5	28,8	28,6	30,9	34,4
19	28,4	25,1	22,7	24,1	22,6	22,5	26,6	28,5	27,4	26,0	27,3	25,6	22,7	25,5	28,5	30,9	28,7	28,2	30,2	33,1
20	25,8	23,6	23,4	23,3	22,5	21,5	21,9	25,3	25,6	23,5	23,7	22,9	26,8	23,2	22,7	25,5	25,2	26,5	28,5	31,1
21	25,1	21,1	20,5	20,2	21,0	19,4	20,6	18,4	22,3	24,5	24,6	22,5	23,8	24,0	23,8	21,4	21,5	24,1	25,8	28,3
22	22,2	19,4	19,8	18,4	19,9	18,2	18,3	17,9	16,9	20,9	21,3	21,3	21,4	22,3	23,0	19,0	19,1	21,0	23,6	27,0
23	19,1	18,2	16,8	16,1	17,2	16,5	17,5	15,4	15,6	16,6	17,8	22,0	20,9	18,7	21,8	23,4	16,2	17,9	19,3	22,9
24	17,5	16,2	16,7	16,6	16,4	15,0	17,2	14,7	15,4	14,9	15,6	16,3	19,2	20,0	19,4	19,7	17,9	16,1	15,8	19,4
25	14,3	14,5	12,7	14,7	15,6	13,7	13,6	14,1	14,7	13,3	13,6	12,7	16,4	18,2	19,2	18,2	15,6	18,0	15,1	17,4
26	11,3	11,8	12,4	12,8	12,8	12,3	13,1	12,4	12,1	12,5	12,7	11,6	14,3	14,9	18,4	15,8	16,6	16,0	17,4	15,2
27	11,5	11,0	10,6	10,7	11,1	11,1	11,9	10,7	11,7	11,9	11,1	9,7	10,8	11,5	15,7	15,8	16,4	14,7	14,1	16,3

Tableaux annexes

1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
2.1	1.5	1.4	1.9	1.2	1.4	1.6	1.7	1.5	1.5	1.4	0.8	1.0	1.6	1.3	1.3	1.6	1.4	1.8	2.1	0.8	0.8	1.0
23.3	23.5	27.6	32.4	30.2	30.5	33.2	35.7	31.5	32.5	38.9	34.6	33.4	36.1	41.8	42.4	42.3	45.2	49.4	52.2	46.9	33.4	38.3
60.8	61.9	70.5	76.3	81.2	86.8	95.2	106.5	94.0	97.1	110.1	105.5	108.9	112.3	119.7	124.0	124.2	130.3	130.1	130.2	138.4	127.7	148.6
84.0	88.7	98.5	100.7	103.2	114.3	131.3	142.0	125.3	128.9	144.1	143.9	148.2	158.5	162.7	167.5	171.4	171.0	174.6	172.7	179.3	175.9	203.7
94.4	99.6	111.1	111.2	117.7	126.9	143.1	155.4	137.2	141.6	154.6	160.4	161.0	172.7	178.1	181.6	184.6	188.2	186.3	191.3	195.4	188.0	204.6
100.0	100.9	108.0	115.7	119.0	133.6	146.9	164.7	145.3	144.6	151.9	156.8	168.3	177.3	181.1	179.0	174.5	173.4	180.2	186.7	195.5	191.5	198.8
97.9	100.6	113.6	114.2	118.6	129.0	142.1	150.0	132.4	137.9	147.7	152.8	161.9	170.4	175.1	175.6	169.4	170.8	179.2	179.1	178.6	188.9	186.2
94.6	93.5	105.2	107.5	108.5	127.8	136.7	144.7	127.7	131.8	135.7	146.2	151.8	164.2	172.7	166.4	159.4	163.5	165.6	163.5	173.4	175.1	184.7
87.0	89.7	100.2	102.2	103.1	124.9	142.5	133.7	118.0	121.9	127.9	139.1	148.6	152.8	160.2	161.4	152.8	156.2	154.4	162.3	164.3	169.4	172.1
78.2	79.9	92.7	94.2	91.6	111.5	122.0	139.5	123.1	124.1	124.5	128.6	134.1	145.4	145.7	152.5	147.6	144.7	150.0	149.2	151.8	160.6	157.6
68.5	71.5	82.7	88.6	89.3	97.9	112.1	124.5	109.9	113.5	118.7	124.7	128.3	138.1	142.1	140.3	136.0	143.1	142.2	143.9	145.9	150.6	150.0
60.5	59.4	74.5	79.6	80.7	93.0	101.8	113.1	99.8	103.2	110.9	117.4	123.9	127.6	134.3	140.1	132.4	134.2	129.4	129.4	136.2	138.2	141.9
57.9	60.0	65.3	69.6	72.4	82.4	96.4	103.8	91.6	94.6	103.4	110.9	115.8	118.0	124.7	127.8	127.3	123.9	121.4	127.3	124.5	127.9	133.0
52.6	51.9	60.9	61.3	65.3	73.7	89.1	98.0	86.4	89.3	97.2	105.2	112.6	113.9	118.9	114.4	116.7	119.0	115.9	116.5	120.5	125.1	127.2
50.1	47.5	56.7	56.1	56.4	67.9	76.7	91.1	80.4	83.0	84.4	98.5	103.5	111.2	114.1	114.7	110.5	112.4	111.7	111.4	114.3	117.0	118.8
44.9	43.2	47.6	51.4	51.7	62.0	72.3	78.4	69.2	74.5	80.4	90.2	97.8	104.8	109.8	110.0	105.9	104.4	103.4	103.7	105.8	108.4	112.6
43.2	40.7	48.5	49.0	49.1	53.5	63.6	72.1	63.6	66.7	76.3	81.8	89.9	95.3	100.1	104.9	103.5	99.4	97.7	100.0	105.0	101.6	104.0
39.2	40.9	42.4	44.3	42.6	50.7	57.9	65.7	58.0	61.3	68.0	76.2	81.3	90.7	90.8	96.1	104.7	98.8	93.0	94.9	97.7	97.3	97.0
35.7	35.3	42.1	38.6	41.7	46.6	55.0	59.9	52.9	54.7	61.3	72.5	76.5	83.0	88.1	93.9	89.5	93.6	90.1	88.9	88.1	94.1	93.7
33.3	34.4	38.6	40.6	38.9	41.7	45.9	52.4	46.3	47.8	52.8	63.5	69.2	77.4	80.1	83.6	84.0	85.4	90.0	87.3	85.7	86.4	91.2
30.7	30.8	33.9	36.7	38.0	41.7	45.6	46.1	40.7	42.0	49.9	55.5	64.3	70.3	74.8	75.5	77.6	78.2	81.3	85.6	82.0	82.3	83.4
27.9	30.3	32.8	33.8	33.3	37.9	39.8	43.2	38.1	39.4	46.3	50.9	56.8	61.0	67.0	70.9	70.6	72.5	75.7	73.6	82.0	78.4	77.0
26.2	24.7	28.5	30.4	30.2	35.0	36.8	41.0	36.2	37.4	39.8	47.9	49.4	55.8	59.3	62.6	66.1	65.4	65.2	68.5	76.1	76.8	76.4
23.8	23.0	26.1	27.0	27.5	30.9	33.3	36.9	32.5	33.6	34.9	41.2	45.6	48.6	53.5	55.7	66.8	61.1	59.5	60.6	63.5	69.5	72.2
22.0	19.2	24.6	25.1	23.8	26.5	29.5	33.4	29.5	30.5	31.8	36.4	40.6	43.3	47.3	52.4	49.5	54.7	56.0	57.5	59.6	62.7	64.2
18.2	17.7	20.5	21.8	19.2	26.6	26.0	29.5	26.0	26.9	29.3	32.8	35.2	37.3	42.7	43.3	49.0	47.0	49.0	52.0	52.0	54.9	57.0
14.5	14.3	15.9	18.3	18.7	22.3	25.1	25.4	22.4	23.1	27.7	30.3	33.0	33.8	36.5	37.8	40.6	45.4	42.4	45.9	48.4	48.8	50.8
13.9	11.7	13.9	15.2	16.3	21.0	20.3	20.8	18.3	18.9	23.1	25.2	27.8	29.3	31.5	33.7	34.4	35.0	37.9	41.4	47.9	42.8	45.0

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
28	10,0	8,9	10,1	10,3	10,2	10,5	10,9	10,1	10,3	10,6	10,1	10,1	10,0	10,6	13,0	12,1	13,7	13,0	13,4	13,8
29	8,1	8,4	8,6	8,2	8,2	8,8	9,1	9,3	7,8	10,3	9,7	8,5	9,2	9,1	10,1	10,2	11,0	11,2	11,2	13,0
30	7,3	7,2	6,3	7,1	8,1	8,0	7,9	7,8	8,0	8,6	7,6	7,7	8,8	8,8	8,1	9,0	8,7	8,9	9,8	12,9
31	5,3	5,4	5,0	6,4	6,3	6,3	6,5	7,5	6,0	8,1	7,0	6,5	7,7	7,8	7,5	8,1	7,1	5,9	8,4	10,4
32	4,1	3,8	4,5	5,6	4,7	6,0	6,4	5,4	6,1	6,6	6,7	5,7	6,4	6,8	7,3	6,9	6,7	7,4	6,5	9,3
33	3,0	3,4	4,2	4,6	5,1	5,0	4,5	4,6	5,1	5,4	5,6	4,7	5,5	5,9	6,4	5,9	5,4	5,7	5,7	5,7
34	3,7	2,7	3,3	3,4	3,7	3,4	3,9	4,2	3,9	4,4	4,3	4,8	4,1	6,0	5,5	5,5	5,1	4,9	4,5	5,1
35	2,9	3,1	2,2	2,7	2,4	2,7	3,5	3,6	3,3	3,9	3,7	4,2	4,5	4,1	4,4	4,2	4,1	3,6	4,2	3,5
36	2,9	3,2	3,1	2,2	2,4	2,4	2,8	2,5	3,3	3,2	2,9	2,8	2,8	3,9	3,9	3,6	3,7	3,4	3,2	3,9
37	3,4	2,1	2,2	2,0	1,9	1,7	1,9	1,9	2,2	2,5	2,7	2,7	3,8	2,9	2,8	3,9	2,8	2,9	3,4	2,9
38	1,4	1,9	1,7	2,2	2,0	1,6	1,5	1,7	1,5	1,9	2,2	2,1	2,8	2,6	3,2	2,6	2,3	2,1	2,5	3,2
39	1,0	1,4	2,4	2,0	1,7	1,7	1,3	1,1	1,4	1,8	1,5	1,7	1,6	2,3	2,5	2,3	2,1	2,7	2,0	2,5
40 et +	3,7	3,7	4,0	3,4	4,7	6,8	7,9	7,4	5,7	5,4	4,7	4,1	6,1	7,5	8,4	8,5	8,7	9,3	9,3	10,5
Somme des divorces réduits	1 064,7	994,3	961,4	988,5	985,9	969,4	991,1	947,6	953,1	972,9	958,5	942,4	1 031,8	1 076,5	1 131,6	1 140,1	1 100,2	1 135,9	1 204,4	1 422,4
Durée moyenne de mariage	12,62	12,61	12,72	12,67	12,77	12,83	12,88	12,91	12,82	12,99	12,95	12,87	12,93	12,90	13,00	12,85	12,67	12,52	12,42	12,21

*Source* : Avant 1973 divorces transcrits aimablement communiqués par C. Blayo, ministère de la Justice ensuite. Jusqu'en 1979 le nombre total de divorces est celui du Compte général. Les dénominateurs incorporent les mariages de rapatriés estimés par C. Blayo. Les estimations figurent en italique.

1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
13,6	11,5	12,1	12,6	14,3	16,9	19,9	18,6	16,4	16,6	19,7	22,1	25,5	25,8	28,2	29,2	28,4	32,0	33,0	32,6	36,6	38,2	38,8
10,6	11,1	10,0	9,0	11,0	15,2	15,5	17,8	15,7	16,2	18,3	19,5	21,0	22,9	24,3	24,0	24,5	27,3	29,4	29,7	30,1	34,4	34,0
12,3	9,4	10,1	7,8	9,6	11,8	13,6	13,4	11,8	12,2	14,7	17,0	19,0	20,1	20,7	22,9	22,3	22,3	23,5	26,5	28,0	28,5	30,3
10,0	8,4	9,2	9,4	7,5	10,7	11,6	12,9	11,4	11,8	13,2	14,8	15,7	17,0	16,8	18,2	19,3	20,2	21,1	20,8	32,6	25,5	27,3
8,6	7,0	7,5	8,2	8,1	10,0	8,8	9,3	8,2	8,6	10,4	12,5	12,6	14,3	15,6	15,9	17,2	17,6	17,2	17,4	20,9	21,1	24,3
5,7	5,7	6,6	6,6	8,7	11,0	8,8	7,5	6,6	6,8	9,7	10,5	12,4	12,0	13,5	14,4	13,3	14,3	14,2	16,8	16,4	17,7	18,6
4,1	5,8	6,1	4,6	7,5	8,5	8,8	6,8	6,0	6,5	7,2	8,7	8,9	10,3	11,1	12,0	11,7	13,0	13,6	14,1	14,7	16,0	15,6
3,5	2,5	3,2	4,1	3,7	5,9	6,6	5,9	5,2	3,4	3,1	4,7	6,1	6,6	7,9	7,7	8,1	8,7	9,0	9,4	12,1	13,9	13,5
3,5	2,5	3,1	2,8	4,7	7,0	5,4	5,6	4,9	6,5	4,2	3,9	5,3	6,1	7,6	7,4	7,9	8,6	9,1	9,4	9,8	11,2	11,8
3,4	2,4	3,1	2,6	3,2	8,9	6,4	4,6	4,0	6,1	8,1	5,3	4,4	5,3	7,0	7,2	7,6	8,4	9,0	9,6	9,5	9,4	10,4
3,2	2,4	3,0	2,6	3,0	6,1	8,1	5,4	4,7	5,0	7,6	10,1	5,9	4,4	6,1	6,7	7,4	8,1	8,8	9,4	7,7	8,3	8,8
3,1	2,3	2,9	2,6	3,0	5,7	5,6	6,9	6,1	5,9	6,2	9,5	11,4	5,9	5,1	5,8	6,8	7,9	8,5	9,3	6,0	7,6	8,1
9,6	8,4	9,1	8,2	13,8	29,0	24,1	18,4	16,2	18,0	20,0	26,5	27,0	28,3	26,6	24,2	26,8	21,7	22,5	26,1	32,3	36,9	38,2
1476,6	1475,6	1670,3	1725,1	1767,5	2045,0	2264,9	2442,3	2155,1	2226,2	2415,5	2595,1	2743,9	2909,8	3044,6	3105,0	3094,3	3128,3	3151,9	3208,9	3316,5	3343,1	3470,7
11,98	11,67	11,69	11,58	11,73	12,28	12,02	11,83	11,83	11,90	12,02	12,43	12,55	12,52	12,61	12,69	12,86	12,86	12,87	12,97	13,12	13,31	13,17

ANNEXE 2. – PROPORTION DE MARIAGES ROMPUS À CHAQUE DURÉE SELON LA PROMOTION DE MARIAGE (POUR UN EFFECTIF INITIAL DE 10 000 MARIAGES)

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	1,9	2,7	2,9	2,0	2,2	2,4	3,2	2,2	2,4	3,1	2,3	2,2	2,1	1,9
1	18,5	18,5	18,0	17,5	17,1	17,1	16,3	15,5	16,0	16,3	18,1	17,4	16,6	18,5	19,0	19,1	18,4	18,8	22,5	22,4	22,3	21,6
2	52,5	51,5	50,5	49,5	48,8	49,6	47,7	46,4	45,0	47,2	53,1	51,3	50,6	50,9	53,8	53,5	55,7	61,0	67,1	71,4	71,4	70,9
3	101,5	99,5	98,0	96,5	93,4	93,9	94,4	91,4	88,6	93,4	97,6	95,6	95,9	95,2	100,5	105,8	110,2	120,9	130,1	134,2	137,6	141,6
4	159,5	156,5	154,2	148,4	143,9	147,2	146,7	140,2	139,1	141,0	151,3	147,8	147,1	145,7	158,2	164,2	172,0	187,4	198,3	209,6	217,7	236,8
5	218,5	215,0	209,4	201,8	200,2	204,4	200,6	194,7	191,3	193,1	207,0	203,1	198,6	201,3	218,1	229,4	235,7	252,2	271,2	288,9	316,0	336,8
6	273,3	270,8	264,6	257,8	259,3	260,2	258,4	247,8	243,5	248,1	259,5	256,0	257,0	259,4	281,2	290,9	300,2	320,9	345,4	380,0	413,9	437,4
7	323,3	323,7	322,0	314,1	315,9	314,3	312,2	298,7	294,6	299,1	310,7	311,4	314,6	315,7	339,5	349,4	360,9	390,3	429,5	474,6	507,4	542,6
8	371,8	377,7	376,6	369,4	371,6	366,4	363,6	350,5	344,3	347,2	366,3	366,7	369,7	371,6	394,2	406,6	425,3	468,8	516,5	564,2	607,7	644,8
9	419,3	428,7	428,1	421,7	419,4	415,0	413,4	397,5	391,8	398,3	419,9	419,3	424,2	422,3	444,5	462,0	496,4	547,0	596,4	657,0	701,9	736,5
10	464,1	476,8	478,3	469,9	466,3	464,9	460,4	443,0	438,9	450,2	472,7	470,6	472,8	472,1	495,4	523,1	564,8	618,5	679,1	745,6	791,2	834,3
11	504,7	520,7	523,9	517,0	510,2	509,4	504,5	489,7	487,0	500,4	524,0	514,8	519,7	519,8	555,0	583,7	624,3	693,0	758,7	826,3	884,2	936,1
12	542,6	559,8	566,4	558,6	549,8	549,6	549,8	534,4	532,8	546,8	566,1	560,2	565,0	575,1	612,9	643,6	689,6	762,6	831,1	908,7	980,7	1039,9
13	575,9	597,0	605,7	596,4	588,4	590,0	592,2	578,6	575,7	588,7	606,4	602,5	618,4	627,7	664,8	704,6	750,9	828,0	904,9	997,8	1078,6	1129,2
14	608,0	632,0	643,2	631,0	626,5	630,9	633,7	618,3	614,2	627,4	647,7	647,8	668,5	675,2	721,4	760,7	807,3	895,9	981,6	1088,8	1161,6	1213,6
15	637,9	663,2	673,5	666,4	661,5	669,0	673,8	654,6	649,7	664,6	694,1	692,7	711,7	722,7	772,8	812,4	869,3	968,1	1059,9	1163,4	1242,0	1303,8
16	665,2	691,1	707,5	701,3	699,5	703,3	708,1	689,3	685,3	704,6	737,3	733,4	760,2	771,7	821,9	865,9	933,0	1040,2	1126,6	1239,6	1323,8	1393,7
17	692,2	719,6	740,3	735,6	734,9	735,3	739,5	724,6	724,6	743,8	778,2	775,9	804,6	814,3	872,7	923,7	998,7	1101,5	1194,6	1315,9	1405,1	1484,4
18	717,3	746,9	770,4	767,1	763,7	763,8	770,3	758,9	760,3	779,1	820,3	814,4	846,2	861,0	927,6	983,7	1053,3	1162,9	1267,1	1392,4	1488,1	1572,5
19	742,8	775,9	801,3	795,7	791,9	794,0	803,5	792,3	794,7	817,7	860,9	853,3	888,0	906,9	980,1	1031,5	1106,2	1226,4	1336,3	1469,8	1568,2	1656,1
20	765,5	800,9	826,5	822,3	820,4	825,1	834,2	823,0	828,6	854,4	898,9	895,1	933,6	953,0	1022,1	1081,4	1161,7	1290,4	1406,6	1544,7	1643,7	1733,7
21	786,9	822,4	850,6	848,1	848,7	853,0	864,5	855,9	862,4	887,7	936,8	934,8	976,8	992,4	1068,4	1132,3	1218,5	1351,6	1473,6	1615,6	1714,3	1806,2
22	805,9	843,4	874,2	875,1	874,9	877,8	893,1	886,3	892,6	922,7	973,6	975,8	1014,2	1032,2	1116,3	1181,7	1274,4	1410,9	1536,3	1681,8	1779,7	1871,4
23	823,9	862,7	897,0	898,9	897,9	903,8	920,1	913,8	923,5	956,0	1010,4	1009,4	1049,1	1073,4	1161,9	1230,3	1327,8	1466,6	1603,1	1742,9	1839,2	1932,0
24	839,7	882,1	919,1	918,2	922,5	928,9	943,8	940,3	953,0	989,4	1040,9	1041,2	1085,6	1114,0	1205,3	1277,6	1380,2	1516,1	1657,8	1798,9	1896,8	1991,5
25	857,0	900,3	936,8	938,7	944,2	948,2	970,4	966,4	982,5	1016,3	1070,2	1074,1	1120,8	1151,3	1248,0	1320,9	1429,2	1563,1	1706,8	1850,8	1948,8	2046,4
26	871,5	914,6	952,7	956,9	962,9	970,5	995,5	991,7	1005,6	1044,1	1100,4	1107,0	1154,6	1187,8	1285,8	1361,5	1474,6	1605,5	1752,7	1899,2	1997,5	2097,2
27	883,2	928,5	967,9	973,3	983,9	990,8	1016,3	1010,7	1028,8	1069,3	1128,2	1136,4	1186,0	1221,4	1320,3	1396,5	1512,5	1647,0	1800,6	1942,0	2042,5	2142,2
28	895,3	941,1	982,2	990,2	1003,8	1009,4	1032,9	1030,3	1050,8	1094,7	1153,9	1164,6	1215,2	1249,8	1352,3	1429,5	1545,1	1683,6	1838,8	1980,8	2081,3	2181,0
29	904,4	952,1	997,4	1005,7	1021,5	1025,6	1051,2	1049,8	1071,8	1117,7	1178,2	1188,6	1239,7	1277,1	1381,7	1459,2	1575,1	1718,0	1872,8	2014,8	2115,2	2214,9
30	914,0	963,9	1011,0	1019,1	1033,8	1040,3	1068,1	1068,9	1092,0	1138,3	1201,1	1210,9	1262,0	1300,6	1408,2	1487,1	1603,6	1748,3	1903,0	2045,1	2145,5	2245,2

1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
2,4	2,1	2,0	1,8	2,1	1,5	1,4	1,9	1,2	1,4	1,6	1,7	1,5	1,4	0,8	1,0	1,6	1,3	1,3	1,6	1,4	1,8	2,1	0,8	0,8	1,0
20,7	21,6	23,8	25,1	25,6	29,0	33,9	32,1	31,7	34,6	37,3	34,3	40,4	36,0	34,2	37,1	43,4	43,7	43,6	46,8	50,8	54,0	49,0	34,2	39,1	
69,4	78,7	84,6	87,0	96,1	105,4	115,0	118,9	126,9	141,1	134,4	144,4	145,9	144,9	146,5	156,8	167,4	167,8	173,9	176,9	181,0	193,0	176,7	182,8		
150,9	162,7	173,3	185,5	196,8	208,6	229,4	250,2	268,9	270,0	278,6	288,3	294,1	303,4	309,2	324,3	338,8	338,8	348,5	349,6	360,2	368,9	380,5			
245,4	262,3	284,3	296,7	314,5	335,5	372,5	405,7	410,5	424,7	439,0	449,3	466,8	481,5	490,8	508,9	526,9	525,1	539,8	545,0	548,3	573,5				
346,2	370,3	400,0	415,7	448,0	482,3	537,2	550,3	562,4	581,5	607,3	626,5	647,9	660,5	665,3	682,3	707,1	711,8	735,3	736,5	747,1					
459,8	484,5	518,6	544,7	590,1	632,3	675,1	697,9	715,2	743,3	777,7	801,7	823,5	830,0	836,1	861,5	886,2	890,4	924,1	922,7						
567,3	593,0	646,4	681,5	734,8	764,2	810,8	844,2	867,0	907,6	950,3	968,1	982,9	993,5	1001,7	1025,0	1059,6	1065,5	1108,8							
670,4	717,9	789,0	815,2	856,7	892,1	949,9	992,7	1019,8	1067,8	1111,7	1120,9	1139,1	1147,9	1164,0	1189,3	1228,9	1237,6								
781,9	840,0	928,5	939,3	981,2	1020,7	1084,0	1138,1	1165,5	1220,3	1259,3	1265,6	1289,1	1297,1	1315,7	1349,9	1386,6									
894,0	964,5	1042,0	1058,0	1105,9	1149,0	1222,1	1280,2	1305,7	1356,3	1402,5	1407,8	1433,0	1443,0	1466,3	1499,9										
1007,1	1067,6	1152,9	1175,4	1229,8	1276,6	1356,4	1420,3	1438,2	1490,5	1531,9	1537,2	1569,2	1581,2	1608,2											
1101,7	1171,0	1263,8	1291,2	1347,8	1401,3	1484,2	1547,6	1562,1	1611,9	1659,2	1661,6	1697,1	1714,2												
1198,8	1276,2	1376,4	1405,2	1466,7	1515,7	1601,0	1666,7	1678,0	1728,4	1779,6	1786,7	1824,3													
1297,3	1379,7	1487,6	1519,3	1581,4	1626,2	1713,4	1778,4	1789,4	1842,7	1896,6	1905,6														
1395,1	1484,5	1597,4	1629,3	1687,3	1730,6	1816,8	1882,1	1895,2	1951,2	2009,2															
1490,4	1584,7	1702,3	1732,8	1786,7	1828,4	1916,7	1987,2	1996,8	2055,1																
1581,2	1680,8	1806,9	1831,6	1879,7	1923,3	2014,5	2084,5	2093,8																	
1675,2	1770,2	1900,5	1921,7	1968,6	2011,4	2108,6	2178,2																		
1759,1	1855,6	1990,5	2009,0	2054,3	2097,8	2199,8																			
1837,3	1936,9	2076,1	2090,9	2136,6	2181,2																				
1913,0	2010,5	2158,1	2169,4	2213,6																					
1981,5	2086,6	2234,9	2245,7																						
2045,0	2156,0	2307,0	2317,9																						
2107,7	2220,2	2371,2	2382,1																						
2164,7	2277,2	2428,2	2439,1																						
2215,5	2328,0	2479,0	2489,9																						
2260,5	2373,0	2524,0	2534,8																						
2299,2	2411,7	2562,7	2573,6																						
2333,2	2445,7	2596,7	2607,6																						
2363,5	2476,0	2627,0	2637,8																						

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
31	924,7	975,5	1023,9	1030,9	1046,9	1055,1	1083,8	1085,9	1108,8	1156,5	1220,4	1231,0	1283,1	1321,4	1440,8	1512,7	1631,0	<i>1775,6</i>	<i>1930,4</i>	<i>2072,4</i>	<i>2172,8</i>	<i>2272,5</i>
32	933,5	984,8	1032,4	1041,2	1059,5	1067,7	1098,1	1101,5	1124,6	1173,7	1238,1	1248,2	1300,6	1342,2	1461,9	1537,0	<i>1655,3</i>	<i>1800,0</i>	<i>1954,7</i>	<i>2096,7</i>	<i>2197,2</i>	<i>2296,9</i>
33	941,0	991,7	1042,1	1051,7	1071,9	1079,7	1111,6	1116,0	1137,9	1188,0	1252,3	1265,0	1317,0	1359,9	1480,6	<i>1555,6</i>	<i>1673,9</i>	<i>1818,6</i>	<i>1973,4</i>	<i>2115,4</i>	<i>2215,8</i>	<i>2315,5</i>
34	947,5	998,9	1050,8	1060,6	1082,1	1090,8	1123,7	1127,7	1150,9	1201,6	1266,4	1279,7	1333,0	1375,5	<i>1496,1</i>	<i>1571,2</i>	<i>1689,5</i>	<i>1834,1</i>	<i>1988,9</i>	<i>2130,9</i>	<i>2231,4</i>	<i>2331,1</i>
35	950,6	1003,6	1056,9	1067,2	1090,0	1098,5	1131,7	1136,4	1159,8	1211,1	1278,5	1293,7	1346,5	<i>1389,0</i>	<i>1509,7</i>	<i>1584,7</i>	<i>1703,0</i>	<i>1847,7</i>	<i>2002,4</i>	<i>2144,4</i>	<i>2244,9</i>	<i>2344,6</i>
36	954,6	1008,9	1063,0	1074,9	1097,4	1106,4	1140,3	1145,5	1169,2	1220,8	1289,8	1305,5	<i>1358,3</i>	<i>1400,8</i>	<i>1521,5</i>	<i>1596,5</i>	<i>1714,8</i>	<i>1859,5</i>	<i>2014,2</i>	<i>2156,2</i>	<i>2256,7</i>	<i>2356,4</i>
37	959,0	1014,2	1070,0	1082,1	1105,1	1114,9	1149,3	1155,1	1178,7	1230,2	1300,1	<i>1315,8</i>	<i>1368,7</i>	<i>1411,1</i>	<i>1531,8</i>	<i>1606,9</i>	<i>1725,2</i>	<i>1869,8</i>	<i>2024,6</i>	<i>2166,6</i>	<i>2267,1</i>	<i>2366,8</i>
38	963,4	1020,4	1076,7	1089,5	1113,2	1123,7	1158,7	1162,8	1187,0	1239,1	<i>1308,9</i>	<i>1324,7</i>	<i>1377,5</i>	<i>1420,0</i>	<i>1540,6</i>	<i>1615,7</i>	<i>1734,0</i>	<i>1878,6</i>	<i>2033,4</i>	<i>2175,4</i>	<i>2275,9</i>	<i>2375,6</i>
39	968,4	1026,2	1083,5	1097,4	1121,7	1132,9	1164,7	1170,4	1195,1	<i>1247,1</i>	<i>1317,0</i>	<i>1332,7</i>	<i>1385,6</i>	<i>1428,0</i>	<i>1548,7</i>	<i>1623,8</i>	<i>1742,1</i>	<i>1886,7</i>	<i>2041,5</i>	<i>2183,5</i>	<i>2284,0</i>	<i>2383,7</i>
40 et +	992,7	1052,9	1105,2	1119,9	1147,8	1165,3	1201,6	1208,6	<i>1233,3</i>	<i>1285,3</i>	<i>1355,2</i>	<i>1370,9</i>	<i>1423,7</i>	<i>1466,2</i>	<i>1586,9</i>	<i>1661,9</i>	<i>1780,2</i>	<i>1924,9</i>	<i>2079,7</i>	<i>2221,7</i>	<i>2322,1</i>	<i>2421,8</i>
Durée moyenne de ma- riage	13,83	14,20	14,53	14,86	15,29	15,52	15,83	16,17	16,39	16,53	16,57	16,75	16,79	16,93	16,98	16,85	16,78	16,50	16,33	16,00	15,77	15,62
Les quelques taux antérieurs à l'année 1952 sont repris de C. Blayo. Les estimations figurent en italiques.																						

1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
2390,8	2503,3	2654,3	2665,2																						
2415,2	2527,7	2678,7	2689,5																						
2433,8	2546,3	2697,3	2708,2																						
2449,4	2561,9	2712,9	2723,7																						
2462,9	2575,4	2726,4	2737,2																						
2474,7	2587,2	2738,2	2749,0																						
2485,0	2597,5	2748,5	2759,4																						
2493,8	2606,3	2757,4	2768,2																						
2501,9	2614,4	2765,4	2776,3																						
2540,1	2652,6	2803,6	2814,5																						
15,46	15,27	15,03	14,90																						